



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES
(CIMA)



INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES (IIA)

BP 1575 YAOUNDE – TÉL : (+237) 222 20 71 52 – FAX : (+237) 222 20 71 51

E-mail : iiia@iiacameroun.com

Site web: <http://www.iiayaounde.com> Yaoundé/ Cameroun

**RAPPORT DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU
DIPLOME DE MAITRISE EN SCIENCES ET TECHNIQUES
D'ASSURANCES**

(Cycle II: 14^e Promotion 2018 – 2020)

THEME:

UNE GESTION COMPTABLE EFFICACE, OUTIL DE
PERFOMENCE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE :
CAS DE SAHAM ASSURANCE TOGO



Présenté et soutenu par:

Koffi Ahoéléte GAMAIZO

Sous la direction de:

Ben Mawuli AGUDETSE
Directeur Technique de
SAHAM ASSURANCE TOGO

Novembre 2020

DEDICACE

Je dédie ce travail :

- à la mémoire de ma très chère mère : ADJASSOU Adzoa Martine
- à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin pour que je sois à ce niveau aujourd'hui

REMERCIEMENTS

Au terme de cette formation, mes remerciements vont à l'endroit de toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce cheminement :

- Monsieur Urbain Philippe ADJANON, Directeur Général de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé
- Tout le personnel de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé
- Tout le corps enseignant de l'Institut International des Assurances (IIA) de Yaoundé
- Monsieur Gabriel Komla Paziwedon SIMTAGNA, Directeur National des Assurances du Togo pour ses soutiens moraux et financiers
- Monsieur Lymdah-Ouro AYEVA, ancien Directeur National des Assurances du Togo pour ses conseils
- Tout le personnel de la Direction Nationale des Assurances (DNA) du Togo
- Monsieur Ben AGUEDETSE, Directeur Technique de SAHAM ASSURANCE TOGO pour avoir accepté de diriger le travail
- Monsieur Didier AGBOTSOU, Directeur Administratif et Financier
- Monsieur Augustin AKATA, Chef de Département Santé SAHAM TOGO
- Monsieur Steven AYITEY, Chef de Département Réassurance SAHAM TOGO
- Mademoiselle Kekeli KUSIAKU épouse ADALAPE, Chef Contrôle de Gestion SAHAM TOGO
- Monsieur Christian Komlan GBEDEGBEBOU, Chef Comptable SAHAM TOGO
- Tout le personnel de SAHAM ASSURANCE TOGO, pour sa collaboration
- A tous les professionnels d'assurance
- Aux étudiants de la 24^{ème} et 14^{ème} promotions DESS-A et MST-A
- Toutes les personnes dont j'ai oublié de citer le nom

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CIMA	: Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
FANAF	: Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines
CICA-RE	: Compagnie Commune de Réassurance des Etats membres de la CIMA
CICA	: Conférence Internationale des Contrôles d'Assurance
CRCA	: Commission Régionale de Contrôle des Assurances
DNA	: Direction Nationale des Assurances
CAT	: Comité des Assureurs du Togo
FCFA	: Franc de Communauté Financière Africaine
PCG	: Plan Comptable Général
PCA	: Plan Comptable des Assurances
PREC	: Provisions pour Risques En Cours
PSAP	: Provisions pour Sinistres A Payer

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Extrait du tableau comparatif du chiffre d'affaires (CA) Togo et CIMA.....	10
Tableau 2 : Tableau comparatif du taux de (FG /CA) du marché togolais par rapport au marché CIMA.....	12
Tableau 3 : Tableau d'évolution des parts du marché au Togo entre 2017 et 2018	12
Tableau 4 : Tableau de répartition du chiffre des compagnies non vie de 2014-2018.....	17
Tableau 5 : Tableau montrant l'évolution du chiffre d'affaires de 2015-2019 de SAHAM ASSURANCE TOGO.....	18
Tableau 6 : Part des courtiers dans le chiffre d'affaires de SAHAM ASSURANCE TOGO.....	27
Tableau 7 : Compte de Résultat Différentiel.....	51

LISTTE DES GRAPHIQUES

Graphique I : Evolution du chiffre d'affaires des compagnies non vie de 2014-2018.....	17
Graphique II : Evolution du chiffre d'affaires de SAHAM Assurances Togo de 2015-2019.....	18

RESUME

L'assurance a ses caractéristiques propres dont la plus connue est l'inversion du cycle de production : le prix de vente ou le tarif s'établit dans l'ignorance du prix de revient ou l'indemnité. Elle remplit trois fonctions majeures : la transformation du risque individuel en risque collectif, la garantie d'une indemnité en cas de sinistre et la promesse d'un certain rendement sur l'épargne confiée.

Pour cela, le législateur OHADA et celui de la CIMA accordent le droit aux assureurs de tenir une comptabilité qui est conforme à leurs activités. Cette autorisation desdits législateurs traduit l'origine de la comptabilité des assurances et de son plan comptable spécial. Et donc, ce secteur étant assis sur le risque et l'incertitude, il est prévu des techniques et des principes pour favoriser ses opérations. Dans cet esprit, le système comptable des assurances autorise le calcul des provisions techniques (provisions pour risques en cours et provisions pour sinistres à payer en assurance dommages (ou non vie) et provisions mathématiques en assurance de personnes (ou vie). Les assurances dommages et celles de personnes sont les deux branches de cette activité. Elles n'ont pas la même façon de comptabiliser les sinistres. En non vie, les sinistres se comptabilisent à leur paiement alors qu'en vie, ils sont enregistrés au moment de leur survenance. D'où la spécificité de la comptabilité des assurances.

Les comptables sont les gardiens des fonds des compagnies, ils doivent gérer efficacement ces fonds afin de permettre aux compagnies d'honorer leurs engagements et faire des réserves pour augmenter leur taille.

La taille maximale permet aux compagnies d'affronter la concurrence et de proposer des tarifs raisonnables à leurs clients. Elles peuvent aussi innover et diversifier leurs produits et devenir performantes. Pour ce faire, il faut que les comptables profitent des opportunités offertes par le marché des capitaux en investissant ou en faisant des placements intelligents.

Les comptables ont intérêt à exploiter raisonnablement les outils dont ils disposent pour assurer des gains maximums à leurs compagnies et permettre leur développement. Pour y parvenir, il leur faut une bonne organisation de la comptabilité et une gestion efficace des ressources dont ils disposent pour amener leurs entreprises à atteindre les objectifs fixés.

ABSTRACT

Insurance has its own characteristics, the best known of which is the inversion of the production cycle: the selling price or the tariff is established in ignorance of the cost price or the indemnity. It fulfills three major functions: transforming individual risk into collective risk, guaranteeing compensation in the event of a claim and the promise of a certain return on the savings entrusted.

For this, the OHADA legislator and that of the CIMA grant the right to insurers to keep accounts that are consistent with their activities. This authorization from said legislators reflects the origin of insurance accounting and its special chart of accounts. And so, since this sector is based on risk and uncertainty, techniques and principles are provided to facilitate its operations. In this spirit, the insurance accounting system authorizes the calculation of technical provisions (provisions for current risks and provisions for claims to be paid in non-life insurance (or non-life) and mathematical provisions in personal (or life) insurance. and those of persons are the two branches of this activity. They do not have the same way of recording claims. In non-life, claims are recorded when they are paid while in life, they are recorded at the time of their occurrence. Hence the specificity of insurance accounting.

Accountants are the custodians of company funds, they must manage these funds effectively in order to allow companies to honor their commitments and set aside reserves to increase their size.

The maximum size allows companies to compete and offer reasonable rates to their customers. They can also innovate and diversify their products and become efficient. To do this, accountants must take advantage of the opportunities offered by the capital market by investing or making smart investments.

Accountants have an interest in making reasonable use of the tools at their disposal to ensure maximum gains for their companies and allow their development. To achieve this, they need a good organization of accounting and effective management of the resources at their disposal to bring their companies to achieve the objectives set.

SOMMAIRE

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT.....	vii
SOMMAIRE.....	viii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : LE MARCHE TOGOLAIS DES ASSURANCES ET LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	6
CHAPITRE I : LE MARCHE TOGOLAIS DES ASSURANCES.....	8
Section 1 : LA structure du marché	8
Section 2 : Analyse des chiffres du marché.....	9
CHAPITRE II : LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	15
Section 1 : L'historique de le Compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO.....	15
Section 2 : Les produits commercialisés par SAHAM ASSURANCE TOGO.....	20
CHAPITRE III : LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU STAGE.....	24
Section 1 : La structure organisationnelle de SAHAM ASSURANCE TOGO	24
Section 2 : Le Déroulement du stage	26
DEUXIEME PARTIE : UNE GESTION COMPTABLE EFFICACE, OUTIL DE PERFORMANCE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE : CAS DE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	28
CHAPITRE I : L'ORGANISATION COMPTABLE DE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	30
Section 1 : L'origine de la comptabilité des assurances, son rôle, ses tâches et son fondement réglementaire dans la zone CIMA.....	30
Section 2 : Organisation comptable de SAHAM ASSURANCE TOGO.....	42
CHAPITRE II : APPORT DES COMPTABLES, DE LA TRESORERIE ET DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	48
Section1 : Le rôle de chaque acteur du service comptable dans la performance de la compagnie	48
Section 2 : Les difficultés liées au système comptable et leurs impacts sur les prestations.....	51
CHAPITRE III : LES CONSTATS, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	53
Section 1 : Nos constats	53
Section 2 : Nos suggestions et recommandations.....	54
CONCLUSION	55
BIBLIOGRAPHIE.....	56
ANNEXE.....	57
TABLE DES MATIERES.....	58

INTRODUCTION GENERALE

Dans ses activités, comme dans la vie quotidienne, l'homme a toujours été vulnérable et exposé à des événements susceptibles de causer des dommages soit à sa personne, soit à son patrimoine. Dans cet ordre d'idée, l'homme peut investir ses économies ou un important emprunt dans une activité et se retrouver ruiné du jour au lendemain à cause d'un événement imprévu. Par ailleurs, il peut causer par accident un dommage à autrui et être tenu à réparation en vertu du droit commun (article 1382 à 1386 du code civil) ou détruire contre son attente un bien lui appartenant. Dans un autre point de vue, il peut vivre longtemps et pourrait devenir une charge pour sa famille ; ou encore l'homme peut mourir prématurément et laisser sa famille dans des difficultés de toute nature et surtout financière.

Dans cette perspective, l'homme a donc toujours cherché une protection pouvant le mettre à l'abri des situations difficiles et des dommages. Il a alors mis des mécanismes en place pour se prémunir contre ces risques notamment : la solidarité, la prévention, la prévoyance, l'assistance.¹

La solidarité revêt un caractère sociétal et consiste à apporter une aide aux individus lésés dans une communauté ou dans un groupe. Pour ce qui concerne la prévention, elle apparaît comme le meilleur moyen de lutte contre le risque et se définit comme l'ensemble des mesures mises en œuvre pour réduire la probabilité de réalisation du risque ou pour l'annuler. L'acception prévoyance s'entend un acte à priori qui est posé avant la réalisation de l'évènement redouté ; elle consiste pour la victime éventuelle à faire de l'épargne c'est-à-dire à prélever sur ses revenus actuels pour parer aux dépenses et pertes imprévues. Contrairement à la prévoyance, l'assistance est une action à postériori ; elle se définit comme un mode de réparation inspirée par la solidarité et l'idée de charité communautaire. En d'autres termes l'assistance signifie que lorsqu'un membre d'un groupe ou d'une communauté est victime d'un malheur, les autres lui apportent une aide, un soutien pour lui permettre de faire face aux conséquences qui en découlent.

Tous ces mécanismes se sont avérés insuffisants pour procurer à l'homme la sécurité économique et sociale qu'il cherche. Le système de l'assurance est venu apporter une solution adéquate à ces insuffisances.

¹ Confère cours de GBT de Monsieur Eugène KOUADJO

Parlant de l'assurance, le professeur Joseph HEMARD² donne la définition suivante : « l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération, la prime, pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique ».

En ce qui concerne le risque, il peut se définir comme l'éventualité d'un événement futur et fortuit, ne dépendant pas exclusivement de la volonté et dont la matérialisation causerait la perte d'un objet ou tout autre dommage. Le risque est lié à un aléa.

L'exercice des opérations d'assurance est relativement récent mais son histoire date de l'antiquité. Exportée en Afrique noire et plus précisément dans les pays de la zone CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances) après leurs indépendances, l'industrie des assurances figure de nos jours en bonne place au rang des activités économiques. Cependant elle n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière dans les pays de la zone CIMA à cause d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels : la faiblesse des revenus, l'étroitesse des marchés, la méconnaissance de l'assurance, la méfiance non toujours justifiée d'un certain public vis-à-vis de cette activité.

Dans le but de parachever notre formation en technique des assurances et d'être bien outillé, nous avons effectué un stage académique de deux mois à SAHAM ASSURANCE TOGO. Pendant ce stage, nous avons eu le privilège de faire le tour des départements suivants : production, sinistre, comptabilité et réassurance afin de confronter d'une part l'enseignement théorique à la réalité pratique sur les marchés d'assurance et d'autre part pour chercher des difficultés d'ordre pratiques qui bloquent l'évolution de l'industrie des assurances en zone CIMA. Aussi voir dans quelle mesure nous pouvons proposer des approches de solutions.

C'est ainsi qu'à la suite de notre long séjour au service de la comptabilité pendant notre passage à SAHAM ASSURANCE TOGO, et vue les sollicitations multiples de ce service par les autres départements, nous nous sommes demandés quelle est la part de la comptabilité dans le développement d'une entreprise d'assurance ? Et pour tenter de répondre à cette question, nous proposons l'analyse du thème suivant : UNE GESTION COMPTABLE EFFICACE, OUTIL DE PERFORMANCE D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE.

² Joseph HEMARD, Théorie et pratique des assurances terrestres, Paris, 1924

En effet la comptabilité est un outil légal de gestion des entreprises. Elle est consacrée par le droit commercial, l'OHADA et le code CIMA. Elle joue un rôle important dans la survie et le développement de ces dernières. C'est une science qui est subdivisée en trois branches à savoir : la comptabilité générale, la comptabilité analytique et celle dite budgétaire. D'une façon universelle, la comptabilité générale, encore appelée comptabilité financière, est définie comme : « un système d'organisation dans lequel des flux et opérations sont traduits en termes financiers. Ils reflètent ainsi le patrimoine et les performances d'une entreprise qui peuvent, tous deux, être analysés ». Le professeur GUY SIMONET³ affirme que : « La comptabilité est une technique dont l'objectif principal est, à partir d'une situation initiale dressée de l'entreprise, d'enregistrer en unités monétaires les mouvements modifiant cette situation, afin d'établir une situation finale ». Donc il apparaît que la comptabilité est un outil de performance et développement d'une entreprise. Le service comptabilité constitue une plaque tournante au sein d'une entité car dépendant directement de la direction administrative et financière, ce service travaille en étroite collaboration avec tous les autres directions et services de la société.

La comptabilité peut être considérée comme le cerveau de l'entreprise car elle enregistre toutes les opérations réalisées dans l'exploitation de celle-ci. Elle a des obligations et fonctionne sur des principes. Mis à part ses principes et ses obligations, la comptabilité a ses rôles vis-à-vis de l'entreprise elle-même, envers l'Etat et vis-à-vis des tiers. Elle est un outil de gestion qui permet de définir les objectifs commerciaux ou financiers de l'entité en se basant sur la connaissance et l'analyse du passé. Le comptable s'appuie sur le contrôle de gestion et la comptabilité budgétaire pour fournir les informations utiles aux décideurs de l'entreprise c'est-à-dire le conseil d'administration, la direction générale et les actionnaires pour une prise de décisions pertinentes et efficaces. Toute entreprise qui poursuit sa croissance doit gérer rationnellement ses facteurs de production comme le capital financier, le matériel et le personnel. Cependant un autre facteur est à ajouter dans la vie des entreprises aujourd'hui et qu'il convient de ne pas négliger. Il s'agit de la gestion des risques liés à l'activité de celles-ci. Ainsi, les comptables étant l'un des artisans dans l'amélioration de la santé financière de toute société, il est bienséant d'optimiser leur apport à la gestion des risques d'entreprise. Et ce, lorsqu'il s'agit de l'opération des assurances. Cette activité est essentiellement assise sur le risque ; comme l'affirme MOREAU, 1999, « le risque est le cœur de l'entreprise d'assurance car celle-ci évolue dans un environnement d'incertitude à asymétrie d'information, le plus souvent complexe, dynamique et hostile ».

³ Professeur à l'Institut libre des finances et des assurances

Alors les responsables financiers et comptables de la direction administrative et financière des compagnies d'assurance doivent aujourd'hui avoir une formation, une compétence, une expérience et une culture qui leur permettent de relever le défi de gérer efficacement les risques de ces dernières. Et selon le théoricien en management, Henry MINTZBERG, « la gestion efficace repose sur l'équilibre entre les rôles que joue le gestionnaire sur les plans de l'information, de l'action et des gens ». L'information est la « matière première » indispensable à l'activité d'assurance aussi bien à la souscription du contrat, au cours et à la fin celui-ci entre l'assuré et l'assureur qu'au moment d'investir les primes collectées par ce dernier sur le marché des capitaux.

Il en résulte que l'activité des assurances a sa propre particularité, celle qui est liée à certaines caractéristiques notamment : l'inversion du cycle de la production c'est-à-dire le prix de vente ou la prime est encaissée immédiatement alors que la prestation ou le règlement de l'indemnité, intervient ultérieurement; le décalage entre la survenance du fait dommageable, générateur du paiement de l'indemnité et le règlement effectif de cette indemnité (assurance automobile); les assureurs sont considérés comme les investisseurs institutionnels compte tenu de leur apport financier et social dans l'économie nationale et mondiale.

Par ailleurs, la particularité s'étend à l'organisation même de cette activité. Elle se révèle être une opération techniquement organisée qui repose sur des bases juridiques.

Juridiquement, les assurances sont divisées en deux grandes catégories : les assurances dommages ou non vie ou encore IARD⁴ et les assurances de personnes ou assurance vie.

Chacune de ces branches a une technique de gestion et un principe de fonctionnement. Techniquement, les assurances dommages sont gérées en répartition (mutualisation des risques et des primes) tandis que celles sur la vie sont gérées selon la technique de capitalisation (capital plus intérêts).

S'agissant de la branche dommages, elle est régie par le principe indemnitaire (il consiste pour l'assureur à payer juste le montant du préjudice subi au bénéficiaire) tandis que celle dite vie est régie par le principe forfaitaire (c'est-à-dire que l'assureur indemnise le bénéficiaire par un capital fixe initialement convenu au contrat).

A cause de la particularité du secteur des assurances, le législateur OHADA et celui de la CIMA autorisent les sociétés d'assurances à tenir leur propre comptabilité.

⁴ Incendie, Accident, Risques Divers

De tout ce qui précède, il importe d'expliquer l'origine de la comptabilité des entreprises d'assurance, son organisation, son rôle et l'apport de cette science dans la performance d'une entreprise d'assurance. La comptabilité étant un outil, son efficacité dépend de l'emploi et de la gestion que les comptables en font pour soutenir la croissance durable de leur entité.

Le rapport comportera deux parties. La première partie sera consacrée à l'analyse du cadre général du marché togolais des assurances et à la description de la compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO. La deuxième partie portera sur l'analyse du thème de rapport de stage. Le plan détaillé ci-dessous présente la démarche à suivre.

PREMIERE PARTIE : LE MARCHE TOGOLAIS DES ASSURANCES ET LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE TOGO

Aujourd'hui, l'activité des assurances est omniprésente dans toute l'économie mondiale. On assiste à la création de nouvelles entreprises d'assurance partout sur tous les continents et à la croissance des assurances sur les marchés des capitaux. La compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO est l'une des entreprises qui œuvrent pour la satisfaction de ses clients (assurés-souscripteurs) et pour le développement de l'économie togolaise. Dès lors, dans le cadre de notre formation pratique sur le marché des assurances au Togo, notre choix s'est porté sur cette dernière.

CHAPITRE I : LE MARCHÉ TOGOLAIS DES ASSURANCES

Pour avoir une vision globale du secteur des assurances au Togo, faisons une brève analyse de celui-ci. Cette analyse portera sur deux volets : d'une part, sur la structure du marché et d'autre part, sur les chiffres du marché.

Section 1 : La structure du marché

En 2018, le marché des assurances au Togo comptait sept (7) entreprises de la branche IARD et six (6) entreprises de la branches vie, soit au total 13 sociétés opérant sur ce marché.

La branche IARD ou Dommages ou encore Non Vie est composée de : ALLIANZ, FIDELIA ASSURANCES, GTA ASSURANCES, NSIA ASSURANCES, OGAR ASSURANCES, SAHAM ASSURANCE et de SUNU ASSURANCES IARD.

La branche Vie comprend : BENEFICIAL LIFE INSURANCE, CIF-VIE, GTA ASSURANCE-VIE, NSIA ASSURANCE VIE, SAHAM ASSURANCE VIE et SUNU ASSURANCES VIE.

Mais aujourd'hui (2020), suite au rachat et à la liquidation respectivement des compagnies ALLIANZ et OGAR ASSURANCES en 2019, elles ne comptent que douze (12) dont cinq (5) pour la Non vie et sept (7) pour la Vie. L'état actuel se présente de la manière suivante :

Branche Non Vie : FIDELIA ASSURANCES, GTA ASSURANCES, NSIA ASSURANCES, SAHAM ASSURANCE et SUNU ASSURANCES IARD.

Branche Vie : BENEFICIAL LIFE INSURANCE, CIF-VIE, CITOYENNE VIE S.A., GTA ASSURANCE-VIE, NSIA ASSURANCE VIE, SAHAM ASSURANCE VIE et SUNU ASSURANCES VIE.

Il est à noter, l'entrée de La CITOYENNE VIE S.A., la première société de la micro-assurance vie au Togo dont l'agrément a été obtenu le 22 juillet 2019 auprès de la CIMA et confirmé par l'arrêté N° 278 /SG / DA du 12 septembre 2019.

Pour ce qui concerne la réassurance, c'est la compagnie communautaire CICA-RE (Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la CICA) dont le Togo abrite le siège et SAHAM-RE une captive de SAHAM ASSURANCE qui sont présentes sur le marché.

Le marché a également constitué, depuis le 1^{er} avril 2009, un (1) POOL de gestion des risques de Transports Publics de Voyageurs (TPV), des motocyclettes à deux (2) et trois (3) roues. Cette entité

est un groupement d'intérêts économiques (GIE) dénommé POOL TPVM-VTGIE qui rassemble toutes les compagnies d'assurance dommages du Togo.

Un important réseau d'intermédiaires en assurance anime également le marché. On dénombre en 2018, 34 courtiers contre 25 en 2017. Au rang des intermédiaires, on peut compter GRAS SAVOYE, LA PROTECTRICE, ASCOMA, ACA, SOCAR, SECURIS SARL pour ne citer que ceux-là. Deux associations majeures défendent leurs intérêts sur le marché à savoir : CAT (Comité des Assureurs du Togo) pour les assureurs professionnels et FETAC (Fédération Togolaise des Assureurs Conseil) pour les courtiers. Auparavant la FETAC était appelée APAC-TOGO.

Le nombre des employés assureurs qui était évalué en 2017 à 344 a évolué en 2018 pour atteindre 458.

S'agissant du contrôle du marché, sur plan national, il est exercé par la Direction Nationale des Assurances (DNA) qui est sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Sur le plan international, le contrôle de la DNA est appuyé par la Commission Régionale du Contrôle des Assurances.

Section 2 : Analyse des chiffres du marché

Les statistiques faites par le comité des assureurs du Togo (CAT) donnent les résultats suivants dans le rapport annuel de 2018 :

- Le chiffre d'affaires :

Les primes émises en souscriptions comme acceptations sont restées dans une série de progression de 2016 à 2018 soit 52 222 640 000 francs CFA en 2016, pour 58 192 484 000 francs CFA en 2017 et 59 360 440 000 francs CFA en 2018. Soit une progression de 2.01% entre 2017 et 2018 selon les chiffres du CAT. Mais lorsque nous nous intéressons aux statistiques de la CIMA, nous recueillons le tableau suivant (Tableau 1):

Extrait du tableau comparatif du chiffre d'affaires (CA) Togo et CIMA (en millions de FCFA)					
Année	Marché togolais		Marché CIMA		% CA TOGO/CIMA
-	Montants	Variations	Montants	Variations	-
2016	52 223	7,88%	1 099 990	4,77%	4,75%
2017	58 193	11,43%	1 135 021	3,18%	5,29%
2018	61 236	5,23%	1 201 146	5,83%	5,57%

Source : rapport annuel de la CIMA pour les exercices 2016 ; 2.17 et 2018

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

En comparaison avec les données de la CIMA, le chiffre d'affaires sur le marché togolais a connu une forte hausse par rapport au marché CIMA entre 2016 et 2017 avant de connaître une baisse sensible 6.2% en 2018. Et pendant ce temps celui de la CIMA a connu une baisse 1.59% en 2017 avant d'enregistrer une augmentation de 2.65% en 2018. Les chiffres d'affaires togolais dans l'ensemble sont très faibles par rapport à la zone CIMA à voir les pourcentages CA TOGO / CIMA. CA = chiffre d'affaires.

- Impôts et taxes :

Les impôts et taxes sur le chiffre d'affaires versés à l'Etat par les compagnies s'élèvent en 2018 à 2.7 milliards de CFA toutes branches confondues dont 92% pour la branche non vie et 8% pour la branche vie .Ceux versés payés directement par les compagnies s'élèvent en 2018 à 1.3 milliards de francs CFA toutes branches confondues toujours dont 72% pour la branche non vie et 28% pour la vie.

- Les commissions :

Entre les années 2017 et 2018, les commissions versées par la branche vie s'élèvent en 2017 à 1 963 839 000 francs CFA et à 2 097 155 000 francs CFA en 2018 soit une progression 7% au cours de la période. En 2017, le taux de commissionnement est de 8.14% contre 8,90% en 2018.

Au même moment la branche non vie a totalisé une commission 4 206 181 000 francs CFA en 2017 pour 4 542 131 000 francs CFA en 2018 soit une augmentation des commissions de 8% sur la période. En 2017, le taux de commissionnement est de 12.34% contre 15.14% en 2018.

Ces chiffres traduisent que les deux branches évoluent dans la même proportion sur les affaires apportées par les intermédiaires. Cependant les entreprises de la branche non vie ont enregistré une légère dépendance des intermédiaires en 2018 comparativement à celles de la vie.

Dans l'ensemble les assureurs ont payé au total une commission de 6 170 020 000 de francs CFA en 2017 pour un total de 6 639 286 000 de francs CFA en 2018 soit une augmentation des commissions de 7.61%. Les taux de commissionnement sont dans la marge recommandée (une moyenne de 12,01% en 2018) mais très loin du plafond de 20%.

- Les frais généraux :

En vie, ceux-ci s'élèvent à 5 863 089 000 francs CFA en 2017 pour un taux 24.32% et à 5 899 335 F CFA en 2018 pour un taux de 20.09% soit une progression de 1%.

En non vie, les frais généraux étaient 9 490 493 000 F CFA en 2017 pour un taux 27.85% et en 2018, ils sont allés jusqu'à 9 964 734 000 F CFA pour un taux de 33.22%.

En moyenne et dans l'ensemble, les frais de gestion (commissions + frais généraux) tournent autour de 36% entre 2017 et 2018. Ce que confirment les chiffres de la CIMA sur la même période. Ceci étant, on peut conclure que le taux de frais de gestion reste élevé au Togo par rapport à la norme de 35% et par rapport à la zone CIMA qui, elle autre, respecte la norme. Aussi, alors que les taux (FG/CA) ont baissé d'environ 2% entre 2017 et 2018 au Togo, ils ont plutôt augmenté du même taux dans la zone CIMA (FG = frais de gestion et CA = chiffre d'affaires).

Tableau 2 : tableau comparatif du taux de (FG/CA) du marché togolais par rapport au marché CIMA.

Tableau comparatif de l'évolution du taux de (FG/CA) du marché togolais par rapport au marché CIMA								
	Marché togolais				Marché CIMA			
	FG	CA	% FG/CA	Evolution	FG	CA	% FG/CA	Evolution
2016	19696	52223	37,72%	5,76%	383 307	1 099 990	34,85%	7,32%
2017	21144	58193	36,33%	7,35%	396 201	1 135 021	34,90%	3,40%
2018	22 190	61236	36,24%	4,95%	420 954	1 201 146	35,05%	6,20%

Source : rapport annuel de la CIMA des exercices 2016 ; 2017 et 2018

- Répartition des parts de marché :

La part de marché des assurances non vie est plus grande que celle des assurances vie dans l'ensemble. En assurance vie, cette part se trouve dans une constante progression mesurée à 49% en 2018 contre 41% en 2017. Au même moment, en assurance non vie, celle-ci a régressé de 8% entre 2017 et 2018. Elle est de 51% en 2018 contre 59% en 2017. Le tableau suivant montre l'évolution des parts de marché entre 2017 et 2018 :

Tableau 3 : d'évolution des parts de marché au Togo entre 2017 et 2018

Tableau d'évolution des parts de marché aux Togo entre 2017 et 2018

	2017	part	2018	part
Branche vie	24 112 585 00	41%	29 360 210 000	49%
Branche non vie	34 079 899 000	59%	30 000 230 000	51%
Ensemble	58 192 484 000	100%	59 360 440 000	100%

Source : rapport annuel 2018 sur le marché togolais des assurances publié par CAT

- Taux de pénétration de l'assurance :

Selon les chiffres publiés par la FANAF (Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaine) en 2018, le Togo a enregistré le taux de pénétration le plus élevé en 2017 en comparaison avec les pays membres de cette institution. En 2018 ce taux a connu une légère baisse soit 2.04% en 2018 contre 2.22% en 2017.

- Densité d'assurance :

Elle est définie comme le volume de prime par habitant dans un pays donné et à une date donnée. Celle-ci est passée de 7 376 francs CFA par habitant en 2017 à 7 337 francs CFA par habitant en 2018 enregistrant ainsi une légère baisse 0.53% sur cette période.

- Evolution des placements :

Lorsque les assureurs font leurs placements, ils contribuent au développement de l'économie. Les données publiées sur les placements des entreprises d'assurances au Togo par CAT font état d'un portefeuille d'actifs de 130.73 milliards francs CFA en 2018 contre 110.77 milliards francs CFA en 2017 soit une hausse légère de 18%.

Les placements étant relativement constants sur les deux années, ils se décomposent comme tels en 2018 : dépôts en banque : 39%, les obligations : 27%, les actions : 15%, Immobilier : 16% et les prêts font 3%.

Les obligations d'état (Togo et autres Etats) conservent le plus grand pourcentage soit 76.7% des obligations sur le marché.

- Les fonds propres :

Ils ont connu une augmentation continue sur les trois dernières années de 2016 à 2018 et se présentent comme suit : 13 314 581 000 francs CFA en 2016, pour 18 177 209 000 francs CFA en 2017 et à 19 936 403 000 francs CFA en 2018.

- Les produits financiers :

Pour ce qui concerne les produits financiers, ils ont enregistré passant de 2.8 milliards de francs CFA en 2017 à 4 milliards de francs CFA en 2018 soit une croissance de 45%.

- Solvabilité et couverture des engagements de la branche vie :

- ✓ les compagnies vie ont dégagé un surplus de marge de solvabilité de 9.5 milliards de F CFA en 2018 contre 5.3 milliards en 2017 soit une croissance de 79%
- ✓ le montant des engagements réglementés de la branche vie a connu une hausse 15.1% soit 70.93 milliards de FCFA en 2017 et 81.62 milliards de F CFA en 2018.
- ✓ Le taux de couverture des engagements réglementés a progressé de 2.2% et totalise ainsi 106.7% en 2017 pour 108.9% en 2018.

- Solvabilité et couverture des engagements de la branche non vie :

- ✓ La branche non vie a enregistré une marge déficitaire de 1.6 milliards de F CFA en 2018
- ✓ Les engagements réglementés ont progressé 7.4% soit un total de 38.8 milliards de F CFA en 2018 contre 36.1 milliards de F CFA en 2017
- ✓ Le taux couverture a connu une hausse d'environ 4% en passant par 92.3% en 2017 pour aller à 96% en 2018.

En gros, nous venons de présenter la situation du marché togolais des assurances en 2018, marché restreint dominé par la concurrence entre les entreprises, celle qui pousse à l'irrespect des tarifs par ces dernières. Dans l'affirmatif, monsieur Charles AKUE, Chef du département production à SUNU ASSURANCES, a fait une déclaration sur les obstacles qui minent l'évolution du marché de l'assurance au Togo, lors de la 2^{ème} édition de la journée du CAT, le 22 septembre 2018 à Lomé : « De façon interne, nous-mêmes, les assureurs, nous nous créons des obstacles comme le dumping, l'irrespect des tarifs, le manque de communication et, de façon externe, nous avons le manque de culture par rapport à l'assurance au Togo et le manque de moyens pour souscrire à l'assurance. Nous-mêmes en tant qu'assureurs, nous devons nous approprier notre métier et faire une nouvelle approche aux autorités pour qu'elles puissent nous aider à implémenter plus l'assurance sur le marché togolais ».

Séna Akoda, par le canal du site d'entrepreneuriat TOGO FIRST, confirme ces propos et met devant l'espoir que suscite ce marché en écrivant : « malgré un marché des assurances assez étriqué, les compagnies qui opèrent dans ce secteur ont pu engranger soixante (60) milliards FCFA en 2019 alors qu'en 2015, leur chiffre d'affaires ressortait à quarante-huit (48) milliards FCFA, soit une progression de 25% en quatre (4) ans. Deux (2) ans plus tôt, les assureurs avaient réalisé une progression de dix (10) milliards FCFA pour s'établir à cinquante-huit (58) milliards FCFA.

Au Togo, la culture assurancielle est encore très faible, le taux d'assurance globale variant entre 20 et 30% de la population, d'après les données statistiques de la direction nationale des assurances.

Mais tout porte à croire que ce terrain qu'il reste à labourer, attire de plus en plus de compagnies étrangères qui rendent au final, le secteur très concurrentiel ».

CHAPITRE II : LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE TOGO

La présentation de cette compagnie s'articulera autour de deux sections à savoir : l'historique de la compagnie (section 1) et les produits commercialisés par SAHAM ASSURANCE TOGO (section 2)

.Section 1 : L'historique de la compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO

A – SAHAM ASSURANCE TOGO (Branche Dommages)

Le groupe SAHAM ASSURANCE a commencé ses opérations par la branche dommages en 1997 au Togo. Avec une raison sociale de COLINA SA et un capital 800 000 000 FCFA, SAHAM TOGO est créée le 1^{er} janvier 1997. Elle a vu son capital social porté à 1 300 000 000 FCFA en 2010 puis à 3 000 000 000 FCFA en 2019 dans le but de satisfaire aux nouvelles exigences de la CIMA sur l'augmentation du capital social des sociétés anonymes d'assurance et du fonds d'établissement des sociétés mutuelles.

En effet le Conseil des ministres, lors de sa réunion du 08 Avril 2016 à Yaoundé (République du Cameroun), a pris le Règlement n° 007/CIMA/PCMA/CE/2016 modifiant et complétant les articles 329-3 et 330-2 du code des assurances relatifs au capital social minimum des sociétés anonymes d'assurances et du fonds d'établissement minimum des sociétés d'assurances mutuelles. Le capital social minimum des sociétés anonymes passe d'un (1) milliard à cinq (5) milliards de Francs CFA et le fonds d'établissement minimum des sociétés mutuelles de huit cents (800) millions à trois (3) milliards de Francs CFA. Selon la même décision, les sociétés anonymes d'assurances en activité qui ont un capital social inférieur à ce minimum dispose d'un délai de trois (3) ans pour porter leur capital social minimum à trois (3) milliards de Francs CFA et de cinq (5) ans pour le porter à cinq (5) milliards de Francs CFA à compter de la date d'entrée en vigueur des présentes dispositions. A noter aussi que les fonds propres desdites sociétés ne doivent pas être inférieurs à 80% du montant minimum du capital social.

Pour ce qui concerne les sociétés d'assurances mutuelles en activité qui ont un fonds d'établissement inférieur à ce minimum, elles disposent d'un délai de trois (3) ans pour porter leur fonds d'établissement à deux (2) milliards de Francs CFA et de cinq (5) ans pour le porter à trois (3) milliards de Francs CFA à compter de la date d'entrée en vigueur des présentes dispositions.

La compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO a été agréée pour présenter les opérations de la branche non vie avec une immatriculation au registre du commerce portant N° 2006B1040.

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de
SAHAM Assurance Togo.

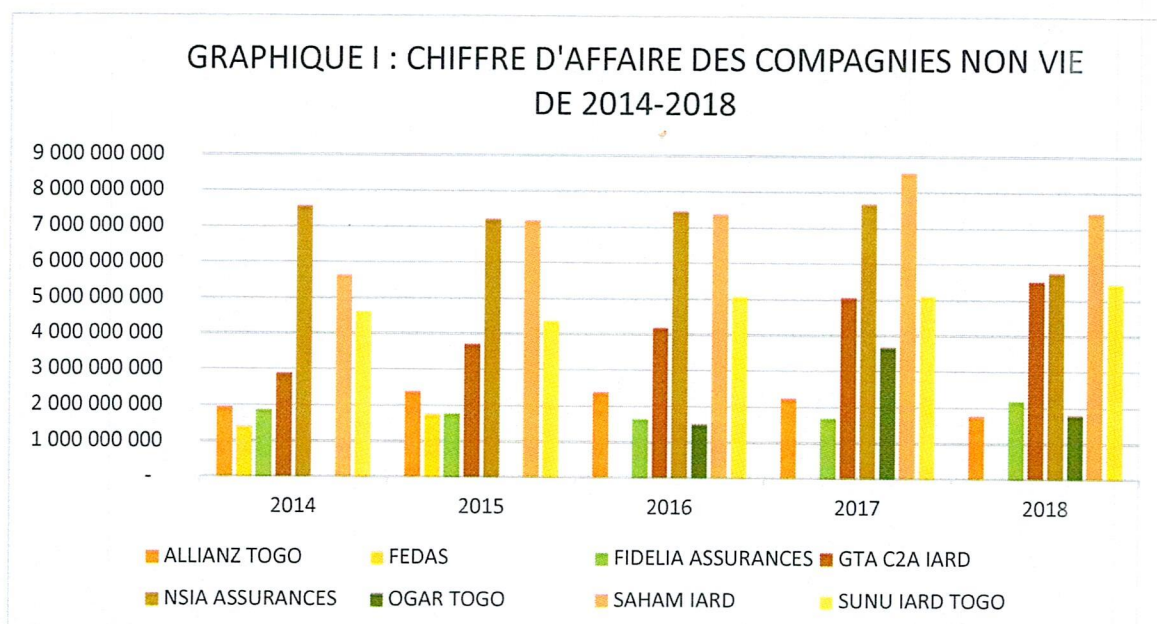
Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

Cette filiale est devenue membre du groupe marocain SAHAM depuis 2011. Elle a acquis le portefeuille du groupe COLINA SA en 2010, portefeuille initialement détenu par Assurances Générales de France (AGF). Elle se présente au TOGO comme partenaire privilégié en matière d'assurance. SAHAM ASSURANCE développe harmonieusement ses souscriptions dans les différents risques et se classe parmi les toutes premières compagnies du marché togolais en termes de solvabilité et de chiffre d'affaires réalisé. Elle occupe la première place au Togo en termes de chiffre d'affaires depuis 2017. Le tableau comparatif du chiffre d'affaires des compagnies Non Vie sur le marché togolais de 2014 à 2018 publié par CAT nous en donne plus de détail (Tableau 4)

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DES COMPAGNIES NON VIE DE 2014-2018

COMPAGNIES	2014	2015	2016	2017	2018
ALLIANZ TOGO	1 965 818 002	2 398 517 648	2 399 624 510	2 243 694 943	1 768 009 493
FEDAS	1 422 672 456	1 779 752 079	-	-	-
FIDELIA ASSURANCES	1 894 421 330	1 802 348 937	1 677 369 725	1 717 891 511	2 217 046 786
GTA C2A IARD	2 894 179 582	3 722 356 012	4 188 160 328	5 058 402 261	5 526 174 261
NSIA ASSURANCES	7 578 165 436	7 223 596 510	7 446 908 339	7 685 731 801	5 783 678 044
OGAR TOGO	-	-	1 519 850 869	3 683 470 465	1 807 956 495
SAHAM IARD	5 652 514 274	7 179 305 677	7 372 930 774	8 552 876 859	7 425 167 261
SUNU IARD TOGO	4 637 416 282	4 397 887 154	5 095 880 028	5 137 831 439	5 472 224 681
TOTAL IARDT	26 045 187 362	28 494 764 017	29 700 724 573	34 079 899 279	30 000 230 021

Source : rapport annuel 2018 du CAT sur le marché togolais des assurances publié dans la première édition du « baromètre » du secteur des assurances au Togo



Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

Dans l'ensemble, le marché non vie a enregistré une baisse de 12 % de son chiffre d'affaires qui est passé de 34 milliards de francs CFA en 2017 à 30 milliards de francs CFA en 2018 (voir tableau de répartition du chiffre d'affaires des compagnies non vie entre 2014 et 2018 au Togo). Cette régression de chiffre d'affaires dans la branche non vie a rejailli sur le chiffre d'affaires de SAHAM ASSURANCE TOGO qui a dégagé une baisse 13.19 % en 2018. Cependant de 2015 à 2017, le chiffre d'affaires de SAHAM a connu une évolution d'année en année avant de connaître une baisse 13% en 2018 et de redécoller en 2019 par une hausse d'environ 41%. Les données recueillies au niveau du Département du Contrôle de Gestion de ladite société fournissent le détail de cette évolution.

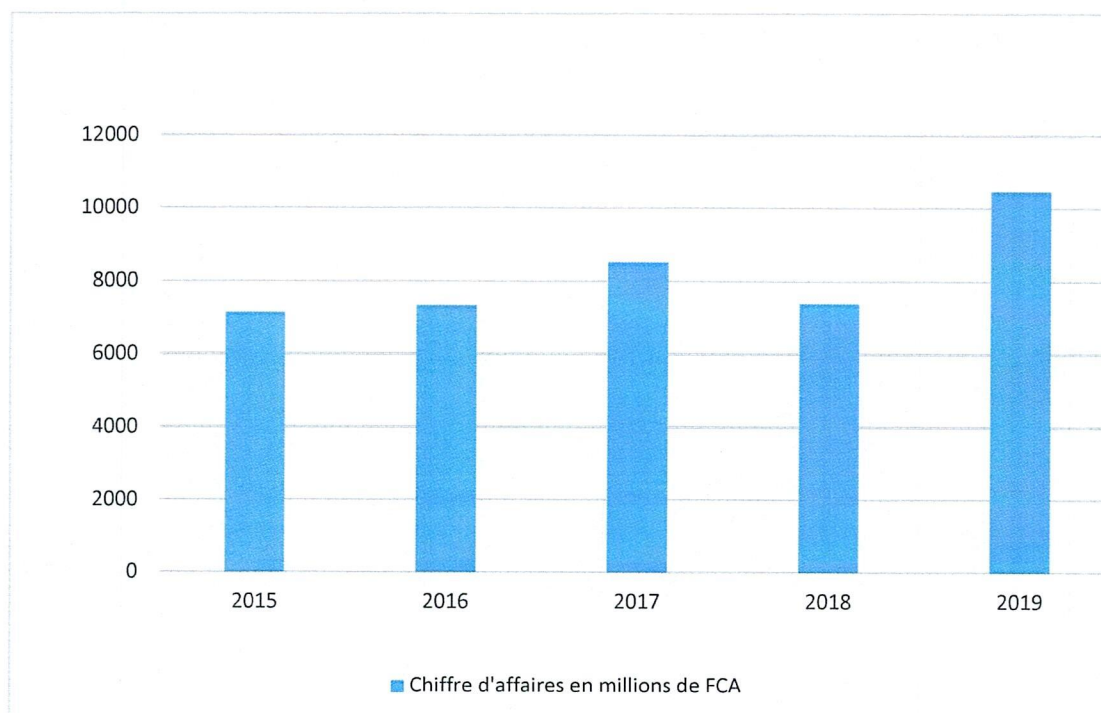
Tableau 5

Tableau montrant l'évolution du chiffre d'affaires de 2015 à 2019 de SAHAM IARD Togo

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Chiffres d'affaires en millions de FCFA	7 179	7 373	8 553	7 425	10 503
Taux d'évolution	-	2.70%	16.00%	-13.19%	41.45%

Source : les chiffres recueillis au département contrôle de gestion SAHAM assurance Togo

Graphique II : Evolution du chiffre d'affaires de SAHAM IARD TOGO de 2015 à 2019.



Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

C'est l'une des cinq (5) compagnies d'assurance IARD opérant actuellement sur le marché après l'absorption de la compagnie d'assurance ALLIANZ TOGO par SUNU ASSURANCES et le retrait d'agrément prononcé par la CRCA contre OGAR ASSURANCE en 2019. En effet, compte tenu des contraintes d'un niveau minimal du capital social des sociétés anonymes d'assurance fixé à 3 000 000 000 FCFA en 2019 et à 5 000 000 000 FCFA en 2021, ALLIANZ TOGO a été obligée de céder son portefeuille à SUNU ASSURANCE, contraintes imposées par le législateur CIMA pour renforcer la solidité financière des entreprises d'assurance et opérer une consolidation du secteur des assurances en zone CIMA. Aussi l'esprit du législateur en fixant cette nouvelle loi est de se rapprocher des normes prudentielles du secteur bancaire et de permettre aux sociétés d'assurance et les marchés nationaux d'accroître la capacité de rétention des primes d'assurance. En outre le but visé par la CIMA consiste à pousser les compagnies à faire face à leurs frais d'établissement et d'informatisation, sans hypothéquer les ressources nécessaires à l'activité et à la solvabilité de ces entreprises. SAHAM ASSURANCE TOGO était restée pendant longtemps à son siège social situé au 10, Avenue Sylvanus Olympio, grand marché de Lomé, avant de se délocaliser dans ses nouveaux bureaux à son siège social nouvellement construit sur le boulevard Général Gnassingbé Eyadéma, quartier Atchanté, Place de la Réconciliation. Sa clientèle est essentiellement composée de personnes physiques et morales, nationales et internationales.

B – L'ACQUISITION DU GROUPE SAHAM PAR LES GROUPES SANLAM ET SANTAM.

En effet à compter du 11 octobre 2018, SALAM et SANTAM annoncent la finalisation de l'opération d'acquisition de la participation restante de 53.37% de SAHAM Finances. Suite à cette opération, SANLAM et SANTAM détiennent désormais respectivement 90% et 10% du capital social de SAHAM Finances.

- SANLAM est un groupe financier de référence coté aux bourses de Johannesburg et de Namibie.

Fondé en 1918 en tant que compagnie d'assurance-vie, le groupe SANLAM, basé en Afrique du Sud, s'est par la suite transformé en entreprise de services financiers diversifiés. Le groupe est présent en Afrique du Sud, Namibie, Botswana, Swaziland, Zimbabwe, Mozambique, Maurice, Malawi, Zambie, Tanzanie, Rwanda, Ouganda, Kenya, Ghana, Nigéria, Inde, Malaisie et Royaume-Uni. Il détient également des intérêts commerciaux aux Etats-Unis, en Australie, au Burundi, au Lesotho et aux Philippines.

SANLAM participe aux activités d'assurance au Maroc, en Angola, en Algérie, en Tunisie, au Niger, au Mali, au Sénégal, en Guinée, au Burkina-Faso, en Côte-d'Ivoire, au Togo, au Bénin, au Cameroun, en République du Congo, à Madagascar, au Liban et en Arabie Saoudite.

- SANTAM, le spécialiste de l'assurance par excellence :

Le groupe SANTAM est le 1^{er} assureur non vie en Afrique du Sud avec une part de marché dépassant 22%. Côté à la bourse de Johannesburg (JSE), SANTAM propose une gamme diversifiée de produits et d'assurance en Afrique Australe, et à l'international par le biais d'un réseau de 3600 intermédiaires et canaux directs. La Multinationale SANTAM peut compter sur une clientèle diversifiée : des particuliers aux entreprises en passant par des chefs d'entreprises, des institutions et 85 des 100 entreprises cotés à la bourse de Johannesburg. Le groupe emploie plus de 6000 personnes dont l'expertise technique est reconnue par ses pairs. SANTAM est en partenariat avec Sanlam Emerging Markets (SEM), une filiale de son actionnaire de référence SANLAM et est présente en Afrique Australe, au Botswana, au Malawi, à Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, en Afrique de l'Est à travers le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda, en Afrique Occidentale par le biais du Nigéria et du Ghana, en Inde et en Malaisie. Avec SEM, SANTAM détient une participation dans le groupe SAHAM Finances portant ainsi son existence dans 33 pays au total à travers l'Afrique francophone, l'Angola, le Maroc et le Liban. La multinationale SANTAM occupe une position séculaire de 1^{er} plan au marché sud-africain.

Une gamme de produits d'assurance à court terme, minutieusement conçue est proposée par SANTAM à ses clients pour répondre à leurs besoins. Le groupe est ainsi définitivement reconnu pour sa qualité. En 2019 SANTAM choisit Guidewire pour la gestion des sinistres. « L'assureur sud-africain renforce sa collaboration avec Guidewire pour optimiser l'efficacité de traitement, réduire le coût total de gestion lié à l'informatique et tire parti de l'écosystème Guidewire » selon un communiqué de presse publié sur le site www.guidewire.com le 11 février 2019.

Guidewire est la plateforme à laquelle les assureurs IARD font confiance pour communiquer, innover et se développer efficacement.

Section 2 : Les produits commercialisés par SAHAM ASSURANCE TOGO

I – Les produits de l'assurance Automobile

1- Assurance Automobile :

L'Assurance Automobile est une assurance qui garantit le propriétaire (ou le conducteur) du véhicule assuré contre des dommages causés par son véhicule à des tiers. Ces dommages peuvent être matériels, immatériels ou corporels. Cette garantie qui couvre la Responsabilité Civile Automobile sur le plan national et dans la zone CIMA avec une extension dans l'espace CEDEAO est rendue obligatoire par l'Etat au Togo. Ensuite viennent les garanties facultatives : Incendie, Vol, Bris de Glace, Défense-Recours, Recours Anticipé, la Tierce Complète, garanties qui ne peuvent être souscrites sans la garantie de base Responsabilité Civile.

2–Assistance Automobile:

C'est une prestation spéciale offerte par SAHAM ASSURANCE TOGO et qui permet de porter assistance aux assurés en cas d'accident et de panne de véhicule. Elle donne une prise en charge complète de l'aide à l'établissement du constat à l'amiable, de remorquage du véhicule et d'offre d'un véhicule de remplacement en cas d'immobilisation du véhicule assuré suite à l'accident.

II – Les produits de l'assurance des Risques Divers

1–Assurance Multirisque Professionnelle :

La Multirisque Professionnelle est un produit d'assurance qui couvre les risques liés à l'exploitation des locaux de travail. Les risques couverts portent aussi bien sur la responsabilité civile que sur les biens mobiliers et immobiliers de l'assuré. Les principales garanties sont :

- Incendie, explosion et risques assimilés ;
- Tempête, ouragan et cyclone ;
- Dommages Electriques
- Dégâts des eaux ;
- Vols
- Bris de glaces ;
- Tous risques informatiques ;
- Bris de machines;

Ce produit offre des extensions de garantie qui s'étendent à la responsabilité civile de l'assuré notamment :

- Vis-à-vis des voisins et des tiers ;
- Vis-à-vis du propriétaire ;
- Vis-à-vis du locataire ;

2 – L'Assurance Multirisque Immeubles

La Multirisque Immeubles est un produit d'assurance qui couvre les risques liés aux locaux d'habitation. Les risques couverts portent aussi bien sur la responsabilité civile de l'assuré vis-à-vis des tiers que sur ses biens mobiliers et immobiliers.

Les prestations garanties sont :

- Incendie, explosion et risques assimilés ;
- Tempêtes, ouragan et cyclone ;
- Dommages électriques ;
- Dégâts des eaux ;
- Vols ;
- Bris de glaces ;
- Tous risques informatiques.

Elle couvre aussi la responsabilité de l'assuré

- Vis-à-vis des voisins et des tiers ;
- En tant que chef de famille ;
- Vis-à-vis du propriétaire ;
- Vis-à-vis du locataire

3 – Assurance Maladie :

L'Assurance Maladie a pour objet de garantir à l'assuré la prise en charge ou le remboursement des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation et autres frais exposés suite à une maladie, à un accident ou à une maternité dont la date de commencement ou de survenance est postérieure à la date d'effet du contrat.

4 - Assurance Individuelle Accidents:

Le contrat d'Assurance Individuelle Accidents a pour objet de garantir à la personne assurée, la réparation des conséquences liées aux accidents corporels dont il pourrait être victime tant dans sa vie professionnelle que privée. Elle donne droit à trois prestations, notamment :

- Le paiement d'un capital en cas d'invalidité ;
- Le remboursement des frais médicaux
- Le paiement d'un capital décès

5 – Assurance Transport ou assurance sur faculté :

L'assurance sur « facultés » a pour objet de garantir les risques auxquels sont exposées les marchandises au cours de leur transport maritime, fluvial, terrestre ou aérien.

6 – L'Assurance Tous Risques Chantiers

Elle garantit les dommages matériels subis par l'ouvrage en cours de construction (l'ouvrage objet du marché, l'ouvrage provisoire, les matériaux sur chantier et, éventuellement, les installations de chantier).

7 – Assurance Responsabilité Civile Chef d'Entreprise :

Cette garantie est subdivisée en deux parties :

- La Responsabilité Civile Exploitation :

Elle couvre l'assuré contre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui par un accident résultant de l'exploitation de son entreprise, industrie ou commerce.

- La Responsabilité Civile Professionnelle :

Elle garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile de l'assuré, lorsque celle-ci sera recherchée en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à la clientèle et provenant de faute, d'erreur, omission ou malfaçon technique ou professionnelle dans le cadre de ses activités.

8 – Assurance Assistance voyage :

Ce contrat accorde des garanties d'assistance à l'assuré 24 heures /24 et 7jours /7 dans les pays désignés aux conditions particulières dans le pays de résidence en cas : maladie, accidents et décès. Ce produit est géré à l'aide d'un partenaire de SAHAM ASSURANCE TOGO.

9 – Evacuation Sanitaire (EVASAN)

L'Assurance EVASAN ou évacuation sanitaire accorde des garanties d'assistance à l'assuré 24 heures / 24 et 7 jours /7 dans les pays désignés aux conditions particulières en cas de maladie, accident et décès.

Elle est souscrite en complément d'un accord de base qui est l'assurance maladie.

CHAPITRE III : LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU STAGE :

Ce chapitre comporte deux sections. La première section sera consacrée à la structure organisationnelle de SAHAM ASSURANCE TOGO et la seconde au déroulement du stage.

Section 1 : la structure organisationnelle de SAHAM ASSURANCE TOGO

SAHAM ASSURANCE est une société bien organisée comme la plupart des grandes entreprises. Elle dispose à cet effet d'une structure d'organisation schématisée par un organigramme. A la tête de cet organigramme se trouve le Conseil d'Administration suivi de la Direction Générale, ensuite viennent les trois autres directions que sont : la Direction Technique, la Direction Administrative, Financière et Comptable puis la Direction du Réseau Commercial et Marketing (DRCM). A chaque direction sont rattachés les départements et services utiles.

I- LA DIRECTION GENERALE:

La Direction Générale est la seule responsable devant le Conseil d'Administration (CA). La Direction Générale définit la politique managériale de la compagnie et ses grandes orientations. Les départements et services directement rattachés à la Direction Générale sont : l'Assistante de Direction, le Département Contrôle et de l'Audit Interne, Département Contrôle de Gestion et le Département des Systèmes d'Informations.

SAHAM ASSURANCE TOGO dispose d'un Secrétariat Général qui gère les relations entre la société et ses partenaires externes.

II- LA DIRECTION TECHNIQUE:

Le Directeur Technique en collaboration avec le chef de Département Réassurance est chargé de la conception des tarifs et des cotations, de l'établissement des contrats, de la gestion des sinistres, des opérations de souscription des espaces (sauf Automobile) et des opérations de Réassurance. Il coordonne les activités du Service Production, du Service Indemnisation (Sinistres) et les opérations de réassurance.

Le chef de Département réassurance s'occupe des traités. Les principaux réassureurs de SAHAM ASSURANCE sont : CICA-RE qui reçoit de droit 5% de tous les contrats acquis par SAHAM TOGO à cause de la cession légale au 1^{er} franc sauf les contrats maladie, plus 5% après la cession légale, après vient SAHAM-RE à qui la plupart des affaires cédées en réassurance sont transférées à

85% et éventuellement le reste à AFRICA-RE soit 5%. SAHAM ASSURANCE fait aussi du fronting avec SAHAM-RE et cède les affaires non couvertes par les traités en Facultative.

III– LA DIRECTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMPTABLE

Cette direction contrôle trois services notamment : le Service Administration du Personnel et des Moyens Généraux, le Service Comptabilité et le Service Trésorerie. Le Directeur Administratif et Financier (DAF) est le patron de cette direction. Cette dernière gère les affaires des ressources humaines (recrutement et stages) et des moyens généraux (gestion des prestations externes et tous les achats) avec le Service Administration du Personnel et des Moyens Généraux. Ensemble avec le Chef du Service Comptabilité et le Chef du Service Trésorerie, le DAF supervise les opérations comptables, de recouvrement, de trésorerie (Encaissements et Décaissements) et de placement. Il gère aussi les salaires. La comptabilité dresse l'état des créances et confie leur recouvrement à la Direction du Réseau Commercial et Marketing. Les besoins en moyens généraux sont validés par le Contrôle de Gestion et transmis au DAF. Le DG approuve les besoins (bons de commande, livraisons et factures des prestataires).

IV–LA DIRECTION DU RESEAU COMMERCIAL ET MARKETING (DRCM):

Cette direction coordonne les opérations de distribution et de communication avec l'extérieur. Elle s'occupe aussi de la relation avec la clientèle. Le Département Marketing et Force de Vente Interne et le Département Réseau Agences, Courtage et Bancassurance relèvent de la DRCM. Le Service Réseau Commercial et le Service Espaces Directes sont couverts par le Département Marketing et Force de Vente Interne tandis que le Département Réseau Agences, Courtage et Bancassurance dirige les activités des Service Agents Généraux et Service Courtage & Bancassurance. Comme évoqué précédemment, la DRCM se charge du recouvrement des créances auprès des agences. Dans le but de commercialiser efficacement ses produits, SAHAM ASSURANCE a implémenté un réseau multiforme très dynamique composé de commerciaux, d'agences, de bureaux directs, de courtiers, des apporteurs directs (personnes physiques), des banques et des institutions de micro finance. Les courtiers sont les dominateurs dans ce réseau en raison de leur forte contribution dans le chiffre d'affaires de la compagnie. A cet effet, selon les informations recueillies au Contrôle de Gestion de SAHAM ASSURANCE TOGO, la part du chiffre d'affaires réalisée en pourcentage par les courtiers par rapport au chiffre d'affaires global entre 2017 à 2019 se dresse comme telle :

Tableau 6 : part des courtiers dans le chiffre d'affaires de SAHAM ASSURANCE TOGO

Part des courtiers dans le chiffre d'affaires de SAHAM ASSURANCE			
Année	2017	2018	2019
Chiffre d'global	8 552 876 859	7 425 167 262	10503326746
Part des courtiers en %	67,06%	64,42%	66,09%

Source : Département Contrôle de Gestion

V- LE DEPARTEMENT SANTE:

Le Département Santé est autonome. Il est dirigé par un chef qui rend directement compte de ses activités au Directeur Général. Le Chef du département établit les contrats et gère les sinistres. Ce département dispose d'un Service Production, d'un Service Prestations et d'un Service Evaluations et Suivi du Portefeuille.

Le schéma d'organigramme de structure est joint en annexe et renseigne mieux sur l'organisation de SAHAM ASSURANCE TOGO.

Section2 : Le Déroulement du stage :

Nous avons démarré notre stage académique à SAHAM ASSURANCE TOGO le lundi 24 août 2020 et terminé le 30 octobre 2020.

Il s'est passé dans un climat social enthousiaste, sympathique et dynamique. Nous avons travaillé avec un personnel relativement jeune, compétent et disponible qui était resté à nos côtés pour nous soutenir durant les deux (2) mois passés dans les locaux de la compagnie. Dans cette ambiance professionnelle nous avons fait le tour des directions, départements et services suivants :

➤ Au niveau de la Direction Technique :

Nous avons étudié et travaillé dans les services tels que :

- Service Production Automobiles :

Dans ce service nos actions menées ont été : l'étude de contrats automobiles, les cotations en automobiles et la production des contrats.

- Service Production Risques Divers :

Egalement nous avons étudié les contrats, fait des cotations des risques et produit les contrats Multirisque Habitation et Multirisque Professionnelle.

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

- Service sinistre:

Ici, nous avons recueilli les déclarations de sinistres, fait le dépouillement des frais médicaux et établi des offres d'indemnité.

Nous avons eu également à chercher les dossiers pour leur dépouillement. En retour nous avons aussi classé d'autres dossiers liquidés (pour l'archive) ou traités. La recherche des dossiers n'est pas tâche aisée compte tenu du désordre actuel qui règne à cause du déménagement pour changement de siège.

➤ Au niveau de la Direction Administrative, Financière et Comptable :

C'est la direction dans laquelle nous avons passé plus d'un mois en raison de notre polyvalence. En effet, nous avons une formation de base en comptabilité avant de devenir technicien d'assurance. Le Directeur Technique a jugé mieux que nous passions une grande partie de notre temps au service comptabilité. Dans ce service, nous avons effectué beaucoup de tâches comptables à savoir :

-la tenue de la comptabilité (imputation) ;

-analyse des comptes pour le redressement des comptes des tiers ;

-contrôle des situations des encaissements et des versements des primes des agences en vue d'établir des états de caisses desdites agences et espaces ;

-l'état de rapprochement bancaire : cas d'Eco Bank Santé.

Dans ce parcours de directions et de services nous nous sommes rendu compte de certaines réalités qui peuvent ralentir la croissance de SAHAM ASSURANCE et dont nous ferons des propositions pour des approches de solutions dans la deuxième partie.

**DEUXIEME PARTIE : UNE GESTION COMPTABLE EFFICACE, OUTIL DE PERFORMANCE
D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE : CAS DE SAHAM ASSURANCE TOGO**

Dans cette partie, il sera question de faire une analyse de la spécificité de la comptabilité des assurances, de son organisation générale et de celle de SAHAM ASSURANCE TOGO en particulier. Ensuite nous allons parler de l'apport de la comptabilité dans la performance de cette compagnie.

CHAPITRE I : L'ORGANISATION COMPTABLE DE SAHAM ASSURANCE TOGO :

L'organisation comptable de SAHAM ASSURANCE n'est pas tombée du ciel. Elle s'est appuyée sur les règles comptables applicables aux organismes d'assurance. Avant d'aborder celle mise en place par SAHAM ASSURANCE TOGO, faisons une brève description du cadre général de la comptabilité des assurances.

Section 1 : L'origine de la comptabilité des assurances, son rôle, ses tâches et son fondement réglementaire dans la zone CIMA

La pratique de la comptabilité financière dans les entreprises est imposée par le droit commercial pour les besoins inhérents au commerce. En effet l'article 1^{er} de l'Acte uniforme relatif au droit comptable dispose que : « toute entreprise en activité doit mettre en place une comptabilité destinée à l'information externe comme à son usage propre ». L'objectif recherché par cette obligation est d'utiliser cette technique pour des fins utiles telles que :

- donner une image fidèle de la situation et des opérations des entreprises en matière comptable, selon leur activité et leur taille, eu égard aux obligations légales ;
- permettre un contrôle des comptes assurant aux associés, à l'Etat et aux autres utilisateurs privilégiés (banquiers, prêteurs et créanciers) toutes garanties de leur régularité, de leur sincérité et de leur transparence ;
- de publier une information suffisamment sûre, complète et loyale pour qu'elle continue à encourager les investisseurs en assurant une meilleure protection de leur fonds.

L'Acte uniforme de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) relatif au droit comptable a mis en place un système comptable OHADA qui s'applique à l'ensemble des entreprises sauf celles soumises à la comptabilité publique. Cependant les banques et les établissements financiers ainsi que les entreprises d'assurance dérogent à l'utilisation de ce système comptable et sont assujettis à des plans comptables spécifiques. Cette dérogation des assureurs, considérés comme des investisseurs institutionnels, tient lieu de la particularité de l'activité des assurances. Cela étant, faisons un bref diagnostic du système comptable des assurances, celui de la CIMA.

1) L'originalité de la comptabilité des sociétés d'assurance et de capitalisation :

Du fait : de l'inversion du cycle de production, que l'assureur est un prestataire de service, qu'une partie importante des dettes appelées provisions ne se détermine que par des évaluations ou des estimations en IARD ou par des calculs actuariels en assurance vie et qu'en général les opérations de capitalisation et de responsabilité civile se réalisent à moyen et long terme, la comptabilité des assurances diffère de la comptabilité financière. Cette différence se traduit d'une part par la présence des comptes particuliers dans le plan comptable des assurances ; d'autre part dans l'aspect technique des opérations d'assurance. Il en découle une dérogation aux principes généraux de la comptabilité financière en ce qui concerne les produits à recevoir et les charges à payer : les provisions de primes ou provisions pour risques en cours (PREC) ne sont pas saisies comme les produits reçus d'avance et les provisions de sinistres ou provisions pour sinistres à payer (PSAP) ne sont non plus saisies comme les charges à payer pour les écritures de régularisation à l'inventaire. Un autre aspect de cette distinction est la tenue réglementaire des états de synthèse et des états statistiques par les compagnies d'assurance. La différence s'observe aussi par une réglementation et une évaluation des placements de celles-ci. Le calcul des ratios spécifiques d'appréciation de la solvabilité des sociétés d'assurances et leurs contrôles dans une optique liquidative constitue un autre point de distinction. Ainsi, il se dégage de la comparaison entre le plan comptable OHADA et celui des sociétés d'assurance les traits suivants :

- les comptes du bilan : les comptes de la classe trois (3) qui représentent les stocks (marchandises, matières premières, emballages...) à l'actif du bilan du plan OHADA sont constitués dans le plan comptable des sociétés d'assurance par les provisions techniques (provisions pour risques en cours et provisions pour sinistres à payer en non-vie, provisions mathématiques en vie) et figurent au passif du bilan pendant que la part des réassureurs dans ces provisions techniques apparaît à l'actif. Les provisions techniques représentent les engagements de l'assureur envers les assurés et bénéficiaires de contrats ;
- chez l'assureur, on retrouve parmi les charges, les prestations et frais payés au débit du compte d'exploitation générale (CEG) et parmi les produits, les primes et accessoires nets d'annulations au crédit dudit compte ;
- en assurance, le compte de résultat est obtenu par combinaison du compte d'exploitation générale (CEG) qui retrace l'activité générale de l'entreprise et du compte de pertes et profits qui enregistre les charges et produits hors exploitation tandis qu'en comptabilité financière, ce compte comporte au débit

les charges de l'activité ordinaire et les charges hors activité ordinaire puis au crédit les produits desdites activités ;

- le PCA⁵ fait le regroupement des comptes en quatre (4) grandes catégories : les comptes du bilan (classes 1 à 5), les comptes de gestion (classes 6 et 7), les comptes de résultats (classe 8) et les comptes spéciaux (classe 0) alors qu'il y en a trois (3) en comptabilité financière à savoir : les comptes du bilan (classes 1 à 5), les comptes de gestion (classes 6 ; 7 et 8) et les comptes des engagements hors bilan (9).

- le PCG⁶ utilise la classe 9 pour analyser les charges d'exploitation de l'exercice d'une entreprise (comptabilité analytique) alors qu'au contraire les assureurs utilisent les états statistiques CIMA pour l'analyse des postes techniques.

Par ailleurs les primes sont comptabilisées à l'émission et non à l'encaissement alors que les sinistres s'enregistrent en dommages au moment de leur paiement et en vie à leur survenance. Aussi les provisions techniques et les provisions pour dépréciation de valeurs mobilières se comptabilisent en faisant l'annulation des anciennes provisions existantes et la constitution de nouvelles provisions ; on ne fait pas de dotation ni reprise pour celles-ci. Les commissions et frais généraux (frais d'acquisition, frais d'administration et frais de gestion de contrats) pour leur part sont enregistrés comme les frais d'exploitation technique et rentrent dans le calcul du résultat technique alors que la comptabilité financière ne fait pas cette distinction. Bref, l'ensemble de ces facteurs montre l'intérêt du code CIMA à avoir son propre système comptable.

En tant qu'outil de gestion, la comptabilité joue un certain nombre de rôles dans une entreprise aussi bien pour l'entreprise elle-même que pour ses partenaires. Tentons d'énumérer quelques-uns :

2) Rôles de la comptabilité dans une entreprise :

- Vis-à-vis de l'entreprise elle-même :

- La comptabilité exploite le plan comptable de la société et enregistre les opérations que celle-ci effectue dans l'ensemble ses comptes principaux et divisionnaires avec explications à l'appui en vue de dégager un résultat c'est-à-dire la variation de la situation nette.

⁵ Le Plan Comptable des Assurances

⁶ Le Plan Comptable Général

- L'utilisation de la comptabilité analytique d'exploitation, qui étudie les coûts et prix de revient, permet d'analyser les résultats réalisés sur chaque produit fabriqué. En effet, avec la méthode du coût variable, on calcule la marge sur coût variable qui est un indicateur de mesure de performance d'un produit. Cette marge permet de savoir : la contribution de chaque produit à la couverture des charges fixes, si tel ou tel produit est-il rentable et enfin si l'entreprise a-t-elle intérêt à développer ou à supprimer tel ou tel produit ?
- L'instauration de la comptabilité budgétaire permet de calculer les écarts entre les réalisations et les objectifs ; celle-ci peut logiquement s'appuyer sur le contrôle de gestion qui identifie ces écarts par centre de responsabilité et favorise la correction rapide de l'action en cours en vue d'atteindre les objectifs fixés.

- Vis-à-vis des tiers :

Elle est un moyen de preuve car elle répond aux obligations d'information des tiers (banques, actionnaires, fournisseurs, clients, salariés, les organismes sociaux) sur l'activité de l'entreprise dans les formes et délais prévus par la loi. Suivant l'article 13 de l'Acte uniforme relatif à l'organisation et l'harmonisation des comptabilités des entreprises, les livres de commerce doivent être tenus sans blanc, ni rature, ni d'altération aucune sorte.

- Vis-à-vis de l'Etat :

- La comptabilité doit permettre de déterminer le résultat fiscal de l'entreprise.
- Elle sert à dresser le tableau des richesses des nations.

3) Les tâches comptables :

Il y a une multitude de tâches qui est effectué par les comptables journalièrement, mensuellement ; trimestriellement et annuellement. Elles sont essentiellement les suivantes :

a) Travaux quotidiens :

- La vérification de l'authenticité des documents qui justifient les dépenses avant la délivrance des ordres de paiement et des chèques ;
- La tenue des comptes de la société ;
- la saisie des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de l'entreprise suivant les textes réglementaires ;
- le suivi des encaissements et décaissements de toute nature ;

- la correction des éventuelles erreurs de comptabilisation constatées ;

- l'arrêté du / ou des livres de caisse donnant le solde en caisse journalier, le dépouillement et la classification des entrées et sorties ;

b) Les tâches mensuelles :

- établissement de l'état de rapprochement bancaire ;

- la tenue des bulletins de paie et des livres de paie.

c) Les tâches trimestrielles :

- la tenue et l'arrêté des balances trimestrielles de vérification des soldes des comptes du grand-livre général ;

- la production des états comptables trimestriels.

d) Les tâches annuelles :

A la clôture d'un exercice comptable, il sied aux comptables de produire les états comptables et CIMA suivants :

- le bilan selon le compte 89 ;

- le compte d'exploitation générale (CEG) établi selon le compte 80 ;

- le compte général de pertes et profits (CGPP) établi selon le compte 87 ;

- le compte des résultats en instance d'affectation établi selon le compte 88 ;

- l'état C1 : Compte d'exploitation générale par catégorie ;

- l'état C4 : Engagements réglementés et actifs représentant ces engagements ;

- l'état C5 : Liste détaillée et état récapitulatif des placements ;

- l'état C9 : Ventilation par exercice de souscription et par branche des primes arriérées, encaissements et annulation ;

- l'état C10 : ventilation par exercice de survenance des sous-catégories de véhicules terrestres à moteur ;

- l'état C10a : Ventilation par sous-catégorie d'opérations ;

- l'état C10b : Paiements et provisions pour sinistres, par exercice (assurances terrestres) ;
- l'état C10c : Paiements et provisions pour sinistres, par exercice (transport) ;
- l'état C11 : Marge de solvabilité ;
- l'état C20 : Mouvement au cours de l'exercice inventorié des polices, capitaux ou rentes assurés ;
- l'état C21 : Détail, par année de souscription des capitaux ou rentes sortis au cours de l'exercice inventorié ;
- l'état C25 : Participations des assurés ou des porteurs de contrats aux résultats techniques et financiers.

Pour réaliser lesdites tâches, les comptables doivent respecter les principes de base, les techniques recommandées.

4) Le fondement réglementaire :

a) Principes généraux :

Les articles 400 à 429 du code CIMA édictent les principes généraux qui régissent la tenue de la comptabilité des assurances :

- L'inventaire annuel doit comprendre l'estimation détaillée de tous les éléments qui permettent d'établir le bilan.
- *L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf imposition* reconnue par la Commission de Contrôle des Assurances. Cependant une dérogation est accordée aux entreprises qui commencent leur activité au cours d'une année civile (N). Le premier exercice comptable peut être clôturé le 31 décembre de l'année (N+1).
- Les entreprises doivent conserver leurs livres comptables, les lettres reçues, les copies des lettres adressées ainsi que toutes les pièces justificatives de leurs opérations (factures, chèques, pièces de caisse, bordereaux de banques) pendant au moins dix (10) ans.
- Les entreprises d'assurances assujetties au contrôle de l'Etat (entreprise de droit national ou succursales d'entreprises étrangères) doivent établir leur comptabilité dans la forme prévue par le code. La comptabilité doit faire apparaître, par exercice et pour chacune des catégories à l'article 411 du code les éléments suivants de leurs affaires brutes de cessions et de leurs affaires cédées : primes, sinistres, commissions et provisions techniques.

- Elles doivent produire chaque année à la Commission de Contrôle des Assurances et au Ministre en charge des assurances dans l'Etat membre, au plus tard le 1^{er} juin, le compte rendu détaillé annuel de leurs opérations.

b) Les livres, documents et registres comptables obligatoires :

Ceux prévus par l'article 412 du code des assurances sont :

- un livre-journal général : les récapitulations périodiques des différentes opérations sont enregistrées dans ce livre. Il est tenu par ordre chronologique sans blanc ni lacune.
- un grand livre général : il regroupe tous les principaux comptes prévus par le plan comptable des assurances et nécessaires pour établir le bilan, le compte d'exploitation générale et le compte des pertes et profits.
- un livre des balances trimestrielles : les balances trimestrielles récapitulent les soldes de tous les comptes ouverts au grand-livre général. Elles sont arrêtées au dernier jour de chaque trimestre civil et doivent être établies dans le mois suivant l'arrêté.
- un livre relié des inventaires annuels des titres mobiliers, immeubles et prêts.
- un dossier des opérations d'inventaire qui réunit les documents justificatifs de la comptabilité.
- les livres de caisse, de banques et de chèques postaux ainsi que les relevés journaliers des avoirs en trésorerie.
- les titres mobiliers, immeubles et prêts font l'objet d'un inventaire permanent à partir de relevés individuels et de registres de mouvements.
- le registre des contrats ou des assurés : les entreprises peuvent, soit délivrer des polices sous un numérotage continu, soit affecter aux assurés des numéros continus.
- le registre des sinistres : les sinistres garantis ou susceptibles d'être garantis sont enregistrés en numéros continus et par exercice de survenance.

c) Technique comptable :

La logique comptable repose sur un raisonnement qui emploie trois (3) principes, notamment :

Le principe de la partie double, le principe du double enregistrement chronologique et analytique et celui de classement des comptes en comptes de patrimoine et en comptes de résultat.

Analysons chacun de ces principes :

❖ Principe de la partie double :

Tout fait économique de l'entreprise se traduit dans sa comptabilité par l'inscription de sommes identiques quant à leur montant, chacun affectant un compte, mais de signe contraire. Pour ne pas utiliser les signes positifs (+) et négatif (-), les comptables ont recours à une autre convention qui consiste à subdiviser chaque compte en deux colonnes, le débit à gauche et le crédit à droite.

Le compte se définit comme une unité de classement des composantes du patrimoine de l'entreprise, de ses produits et charges ayant fait varier ce patrimoine. On distingue des comptes « caisse », « banque », « fournisseurs », « primes émises », « sinistres payés », « capital », « matériels de transport », « immeubles » et autres.

Exemple d'opération utilisant le principe de la partie double :

La compagnie SAHAM ASSURANCE achète une voiture à 15 000 000 FCFA pour les besoins de son entreprise. Le règlement est effectué par chèque bancaire.

Dans la comptabilité de SAHAM ASSURANCE, cette opération sera analysée en débitant le compte matériel de transport de 15 000 000 et en créditant le compte banque 15 000 000.

❖ Principe du double enregistrement :

Celui-ci veut que toute opération effectuée par l'entreprise soit traduite en une double inscription chronologique et analytique.

▪ Enregistrement chronologique :

Les faits économiques sont enregistrés dans le livre journal au fur et à mesure de leur survenance ou de leur connaissance : on dit qu'ils sont journalisés. Pour inscrire une opération au journal, on écrit les numéros et leur nom dans les trois premières colonnes puis on porte le montant correspondant à chaque numéro dans les deux dernières colonnes. Chaque écriture doit être bien expliquée avec des pièces justificatives à l'appui. A partir de l'exemple, précédant, on aura :

Numéros de comptes		Libellés	Débit	Crédit
D	C			
215		matériel de transport	15 000 000	
	56	banque		15 000 000

▪ Enregistrement analytique :

Les mêmes faits économiques sont enregistrés simultanément au grand livre. Ce dernier étant défini comme un registre où chaque compte ouvert par l'entreprise fait l'objet d'un feuillet qui centralise tous les mouvements intéressant ledit compte quelle que soit la contrepartie par jour et par donnée.

Le même exemple d'achat de voiture par SAHAM ASSURANCE nous donne le schéma d'écriture suivant:

D	Matériel de transport	C
15 000 000		

D	Banque	C
		15 000 000

En fin de période (trimestre), une balance doit être dressée pour vérifier si les sommes inscrites au journal sont correctement (en ce qui concerne leur montant et leur positionnement débit ou crédit) reportées au grand livre.

❖ Principe de classement des comptes en comptes de patrimoine et de résultat :

Suivant ce principe, on distingue les comptes du bilan encore appelés comptes de patrimoine ou de situation ou de position et les comptes de résultat ou de gestion.

L'analyse séparée de ces deux (2) groupes de comptes nous donne la situation nette du patrimoine d'une entreprise.

- Les comptes du bilan :

Ils traduisent les ressources c'est-à-dire l'ensemble des moyens dont dispose une entité pour faire face à ses besoins et les emplois c'est-à-dire l'utilisation qui est faite des ressources. En d'autres termes, les ressources constituent l'ensemble des dettes de l'entité et sont rangées du côté Passif du bilan tandis que les emplois représentent l'ensemble des biens et créances de celle-ci et forment l'Actif du bilan.

La différence entre l'Actif et le Passif du bilan s'appelle la situation nette ou l'actif net de l'entreprise.

L'Actif comprend :

- Classe 2 : Valeurs immobilisées
- Classe 3 : Provisions techniques à la charge des réassureurs
- Classe 4 : Comptes des tiers débiteurs
- Classe 5 : comptes financiers débiteurs.

Le Passif comprend :

- Classe 1 : Capitaux permanents
- Classe 3 : Provisions techniques brutes
- Classe 4 : Comptes de tiers créditeurs
- Classe 5 : Comptes financiers créditeurs.

Les comptes de l'actif sont classés par ordre de liquidité croissante et ceux du passif par ordre d'exigibilité croissante. Aussi la règle de fonctionnement des comptes du bilan est la suivante : les comptes d'actif augmentent au débit et diminuent au crédit. Ceux du passif augmentent au crédit et diminuent au débit.

- Les comptes de résultat :

Ils sont constitués essentiellement des charges et des produits. Les charges représentent les dépenses et engagements de l'entreprise alors que les produits créent de la valeur pour cette dernière. Ils montrent les variations du patrimoine. Les charges augmentent au débit et diminuent au crédit mais les produits évoluent en sens inverse.

Il ressort un équilibre général entre les comptes du bilan et ceux du résultat :

Actif – Passif = Produits – Charges = Résultat, ce qui traduit l'égalité suivante :

$$\text{Actif} + \text{Charges} = \text{Produits} + \text{Passif}$$

d) Principes particuliers :

En sus des principes généraux régissant la comptabilité de manière générale, la comptabilité des sociétés d'assurances obéit particulièrement à six (6) autres principes dont la liste suit :

- Principe de permanence des méthodes :

Selon ce principe, les entreprises ne doivent pas changer de méthodes comme elles veulent. Les méthodes d'évaluations (exemple : méthodes d'inventaire) ne peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre. Cependant le législateur prévoit l'utilisation conjointe de méthodes pour le calcul des provisions techniques, et qui dégage le résultat le plus élevé doit être retenue.

- Principe de prudence :

Cette méthode prévoit que chaque charge ou produit doit être affecté seulement à l'exercice auquel elle ou il appartient. Seule la comptabilisation de la baisse du cours à l'inventaire des obligations déroge à cette règle. La perte résultante de cette baisse peut ne pas être comptabilisée ou seulement être comptabilisée partiellement si la valeur de remboursement à l'échéance est inférieure à celle du cours.

- Principe de non compensation :

Ce principe veut que les charges et les produits soient évalués séparément. Il n'y a pas de compensation entre prime due à la compagnie et sinistre due par la compagnie à un assuré. De même en réassurance, les opérations d'acceptation et de cession ne peuvent faire l'objet d'une compensation.

- Principe de spécialisation des exercices :

Encore appelé principe de compétence, il s'applique d'une manière originale en assurance. Ainsi les primes émises par avance correspondant à des prestations à la charge de l'exercice prochain, sont considérées comme des provisions de primes et non des produits comptabilisés d'avance. Inversement, les primes non émises à la date d'inventaire sont enregistrées comme des produits à recevoir. Ce sont les primes acquises non émises (PANE).

- Principe du nominalisme :

Aux termes de ce principe, l'article 409 du code CIMA dispose : « dans le cas où l'entreprise possède un actif exprimé ou des engagements libellés en monnaie étrangère, les comptes concernés sont tenus dans ces monnaies. A l'inventaire annuel, les monnaies étrangères sont converties en francs CFA d'après les cours de change constatés et notifiés à cet effet par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) ». Ainsi les plus-values nettes de change seront saisies dans un

compte de réserve spéciale pour fluctuation de change ou réserve spéciale pour cautionnement à l'étranger. Les pertes de change subissent la même règle.

- Principe de congruence entre l'actif et le passif :

Ce principe prévoit que les actifs admis en couverture des engagements réglementés du passif doivent être libellés dans une même monnaie (active et passive).

5) Faits générateurs des écritures comptables :

Toute écriture comptable dans toute entreprise d'assurance a pour origine l'un des faits générateurs suivants :

- la comptabilisation des primes à l'émission ;
- émission par l'entreprise d'un titre de créance sur un tiers, ou réception d'un titre de créance en provenance de ce dernier ;
- opération de trésorerie : encaissement ou décaissement par caisse, banque ou chèques postaux ;
- correction à l'inventaire des valeurs inscrites dans les comptes pendant l'année d'exercice. Les corrections sont imposées par la réglementation en vigueur ou les principes comptables admis. Les comptes concernés sont ceux des amortissements, des provisions, de régularisations diverses et de réserves réglementées.

Dans une gestion efficace, la comptabilisation à l'émission ou à la réception d'un titre de créance est la meilleure solution. Elle favorise un suivi continu des dettes et des créances et diminue les opérations d'inventaire.

6) Comptabilité : tenue

L'article 407 du code des assurances des états membres de la CIMA autorise les entreprises à informatiser leur système comptable mais demande que les procédures de traitement automatisé de comptabilités soient organisées de manière à permettre de contrôler si les exigences de sécurité et de fiabilité requises en la matière sont bien respectées. En outre le système de traitement doit établir, sur support papier ou éventuellement tout support offrant les conditions de garantie et de conservation en matière de preuve, des états périodiques numérotés et datés qui récapitulent dans un ordre chronologique toutes les données qui y sont entrées, sous une forme interdisant toutes inscriptions intercalaires ainsi que toutes suppressions ou additions ultérieures.

Bref, l'organisation informatique de la comptabilité doit garantir toutes les possibilités d'un contrôle éventuel.

Toute société d'assurance est tenue de respecter cette procédure pour mettre en place son propre organisation comptable.

Section 2 : Organisation comptable de SAHAM ASSURANCE TOGO

Comme l'organisation décrite ci-dessus, la compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO dresse sa comptabilité suivant les normes, les principes et les règles en vigueur.

1) Répartition des tâches :

La compagnie dispose d'un manuel de procédure qui définit les fonctions et tâches à accomplir par chaque service au sein de la Direction Administrative, Financière et Comptable. Les rôles se répartissent ainsi :

- la Caissière :

Elle est chargée des tâches quotidiennes suivantes :

- Imputation des encaissements des bureaux directs et apporteurs d'affaires
- Saisie des opérations de caisse (encaissements et décaissements)
- Etablissement des reçus de caisse
- Préparation des bordereaux de versement de banque
- Exécution des dépenses en espèces et établissement des ordres de règlement (mandat de paiement en espèces)
- Inventaire journalier de caisse

- l'assistant comptable :

- Imputation des encaissements de primes
- Vérification des encaissements de primes avant règlement des sinistres
- Rapprochement des comptes d'arriérés de primes avec les agences et les espaces
- Etablissement des états de rapprochements bancaires
- Relance des agences et espaces ayant des arriérés de primes
- Analyse des états d'arriérés et rapprochement des comptes avec les agences
- Rédaction des rapports d'activité de recouvrement
- Saisie et imputation des chèques sinistres

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

- Etablissement et imputation des chèques, des factures fournisseurs
- Etablissement des chèques et des ordres de virement et saisie des décaissements correspondants
- Réalisation des inventaires de caisse
- Suivi des traites et chèques à l'échéance
- Identification et imputation des chèques et traites impayés
- Saisie des bordereaux de remise de chèque à la banque
- Suivi et imputation de bordereau de versement
- Etablissement des déclarations d'impôts et taxes (hors impôts et taxes sur salaire)
- Annulation de chèques sinistres et maladie

- Chef Administratif et Comptable :

- Organisation et supervision du service Administratif et Comptable
- Membre du comité de surveillance opérationnelle (CSO)
- Participation à la préparation au reporting de la Direction Administrative Financière
- Formation et encadrement des collaborateurs
- Etablissement des états financiers trimestriels et annuels
- Confirmation des décaissements auprès des banques
- Posting des écritures comptables
- Nivellement des comptes
- Revue quotidienne des opérations bancaires
- Analyse, suivi et mise en règlement des soldes des comptes des réassureurs
- Analyse des comptes
- Calculs des provisions techniques
- Transmission des états arriérés au service de recouvrement
- Suivi et remboursement des prêts, des avances et acomptes sur salaire
- Préparation de la paie et confection des états de salaires et des impôts correspondants
- Validation des demandes de commissions
- Validation des contrôles de la caisse
- Validation des bordereaux de remise en banque

- le Directeur Administratif et Financier :

- Organisation et supervision de la Direction Administrative et Financière

- Membre du Comité de Direction Opérationnelle (CDO) et du Comité de Surveillance Opérationnelle
- Encadrement et formation des collaborateurs
- Participation à l'élaboration de budget, des reporting trimestriels et au suivi du budget de la compagnie
- Elaboration des reportings de la Direction Administrative et Financière
- Validation des décaissements
- Gestion de la trésorerie et des placements
- Validation des états financiers trimestriels et annuels
- Validation et suivi du budget de trésorerie
- Confirmation des décaissements auprès des banques
- Etablissement de la politique de recouvrement
- Analyse des comptes de réassurance et suivi des paiements aux réassureurs
- Management des Ressources Humaines et validation des états de salaires et des demandes de prêts
- Validation du planning des congés annuels, de formation et des demandes de prêts sociétés
- Planification et suivi des activités des moyens généraux

- Chargé des moyens généraux :

- Sélection et évaluation des fournisseurs
- Etablissement des bons de commande et réception des commandes
- Animation du processus de cession des biens appartenant à la compagnie
- Gestion optimale de stocks de biens, imprimés et fournitures de bureau.

2) Les outils informatiques de SAHAM ASSURANCE TOGO :

La compagnie dispose d'un système de traitement informatique et travaille en réseau sur le plan national qu'international. Elle exploite un logiciel dénommé « milliard » qui lui permet traiter ses informations grâce à l'internet.

Sur le plan national, le logiciel milliard favorise une connexion avec le service informatique, la direction technique, le département de réassurance, le contrôle de gestion, le service de recouvrement, le service de production et le service sinistre. Ce logiciel permet aussi aux agences et espaces de travailler en réseau avec le siège de la compagnie (tous les encaissements de primes

enregistrés dans les agences et espaces sont directement signalés à la comptabilité du siège). Tous les bureaux sont équipés en nombre suffisant d'ordinateurs de nouvelle génération.

Sur plan international, milliard permet à toutes les filiales d'être interconnectées et de partager toutes les informations nécessaires au groupe (organisation des visio-conférences). Le siège du groupe depuis Casablanca surveille toutes activités réalisées au sein de chaque compagnie.

Le concepteur du logiciel milliard a intégré tous les mécanismes possibles pour limiter au maximum les tentatives de fraudes et empêcher toute personne non détentrice d'un code d'accès de pouvoir exploiter ce système.

En plus du logiciel personnel, le système comptable de SAHAM utilise les logiciels traditionnels comme Word et Excel pour le bon déroulement de ses activités.

3) Système et méthode comptables :

SAHAM pratique la méthode de division de comptes avec utilisation des comptes collectifs et des comptes divisionnaires des tiers (clients et fournisseurs), des banques et des caisses. Chaque partenaire en activité avec la compagnie dispose d'un code ou d'un numéro de compte conçu suivant le système de configuration comptable de celle-ci. Les opérations d'engagement passent par le journal des opérations diverses. Au niveau de la caisse, les encaissements de primes des agences transitent d'abord par un compte d'attente (5701) avant d'être comptabilisés au siège. Le logiciel milliard permet la tenue du journal, du grand livre et de la balance. Il fait le calcul automatique des provisions techniques. Milliard facilite aussi l'établissement certains états de rapprochements simples. Ce logiciel délivre les reçus de reversement de primes, de règlement de sinistres, de règlement des factures fournisseurs, de paiement de commissions aux intermédiaires, attribue des numéros de police et de sinistres. Il dresse aussi des bulletins de paie et des livres de paie. Il sort la situation des primes non reversées par les agences et espaces. Le système enregistre les opérations de réassurance, les encaissements de primes dans les bureaux directs. La saisie des opérations de charges et des produits est également prévue. La société SAHAM ASSURANCE a son plan comptable particulier dont la nomenclature respecte celle mis en place par le code CIMA.

Les codes attribués aux intermédiaires :

Numéros	Eléments	Exemples
1000	Bureaux directs	1001 « espace Adidogomé »
2	agences	2037 « agence ACR »

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de
SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

3	courtiers	3002 «courtier CAREAS»
4	commerciaux	4038 «apporteur Koffi»

Exemple de reçu : Reçu N°202026542

Exemple de N° de police : POL 2037 /4010003015

Le journal des opérations diverses (OD) est codé par 300

Le journal de trésorerie est représenté par 5 (exemple : 520 signifie la banque BOA)

Le compte collectif fournisseur est codé par 4685100000

Les comptes divisionnaires fournisseurs commencent par 460 ; exemple 46006 « fournisseur CEET »
600 signifie petite caisse.

Il y'a quatre (4) étapes pour faire un encaissement de prime dans milliard :

1^{ère} étape : Consulter la police. Pour consulter la police, on clique successivement dans la fenêtre sur :

- Encaissement direct
- Encaissement toutes branches
- F7
- Saisir police + code
- F8

2^{ème} étape : Consulter le reçu pour comptabilisation

- Dépenses-recettes
- Recette (validation)
- F7
- Numéro de reçu
- F8

3^{ème} étape : Créer Feuille de Caisse

- Comptabilité Agence

- Feuille de Caisse Agence

4^{ème} étape : Encaissement Feuille de Caisse

- Comptabilité Agence

- Encaissement Feuille de Caisse

- F7

- Saisir police + code

- F8

Exemple d'écriture d'encaissement par chèque sur le compte bancaire :

L'imputation se fait en deux étapes :

D'abord on positionne le fonds sur la banque :

On débite la banque concernée et on crédite le compte de virement interne du montant à encaisser :

D « 501 » BTCI 500 000

C « 5910000000 » Virement de fonds intra-caisse 500 000

Ensuite on régularise cette écriture par une note de débit pour solder le compte de virement et positionner le fonds sur la caisse de l'Agence concernée (Caisse secondaire 57X0XX0) : reversement

D « 5910000000 » Virement de fonds intra-caisse 500 000

C « 5710000000 » Caisse SORECO 500 000

Il s'agit du résumé de l'organisation des activités à la comptabilité de SAHAM ASSURANCE TOGO.

Faisons à présent une analyse de l'apport chaque acteur dans ce service.

CHAPITRE II : APPORT DES COMPTABLES, DE LA TRESORERIE ET DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Dans la gestion des risques de l'entreprise comme dans l'exécution rapide des prestations, chaque acteur du service de la comptabilité a son rôle à jouer :

Section1 : Le rôle de chaque acteur du service comptable dans la performance de la compagnie:

Du Directeur Administratif et Financier, en passant par les comptables jusqu'au trésorier chacun peut contribuer à la réalisation des objectifs fixés par les décideurs de l'entreprise.

1) Le Directeur Administratif et Financier (DAF)

Il est un collaborateur direct du Directeur Général. Il a l'obligation de développer des outils d'aide à la prise de décision stratégique. Le DAF doit planifier le développement de l'entreprise. Ainsi, le recouvrement des primes étant un facteur clef pour avoir la liquidité à la trésorerie, le DAF doit définir une politique rigoureuse de recouvrement de celles-ci avec la mise en place des actions pratiques comme relance régulière des débiteurs, le suivi de ceux-ci comme les micro finances ont coutume de suivre leur crédit. Il doit maîtriser les règles fiscales pour avoir un bon calendrier de déclaration et de liquidation des impôts et taxes lui permettant d'éviter les pénalités du fisc qui peuvent coûter chères à l'entreprise. Une autre mission qui revient au DAF est d'anticiper la stratégie de développement de la compagnie et les différents investissements et financements nécessaires (disposer des connaissances et informations pertinentes pour faire des placements moins risqués et rentables pour l'entreprise). Les placements sont composés essentiellement des achats de titres, des obligations, des actions, de l'immobilier mais aussi des dépôts à terme (DAT). Pour cela, celui-ci doit mettre en place un système d'information bien sophistiqué lui permettant d'avoir la bonne information au bon moment. Il doit travailler avec les courtiers en bourse. Le Directeur Financier doit avoir une culture intégrale sur la gestion des risques de l'entreprise.

En effet, réussir en affaires signifie prendre des risques et saisir des opportunités. Le rôle principal du financier dans la gestion des risques d'entreprise n'est pas seulement d'atténuer les risques mais aussi de promouvoir une gestion efficace des risques et des opportunités favorisant la création et la préservation de la valeur. Pour ce faire, il faut mettre l'accent sur les avantages d'une prise de risques intelligente, en plus d'atténuer et de contrôler les risques. La gestion des risques

d'entreprise suppose la préparation d'informations et d'analyses susceptibles d'indiquer s'il y aura succès ou échec et d'éclairer les décideurs à l'heure des choix.

Toujours dans le but d'une gestion efficace, le DAF doit contrôler la rentabilité et la solvabilité de l'entreprise. Il représente également la compagnie lors des négociations bancaires ce qui suppose qu'il lui faut une compétence et une expérience de qualité pour jouer favorablement ce rôle et convaincre les actionnaires dans les reportings et dans les prises de décisions.

2) Le trésorier :

Il gère les risques et les avantages liés au financement de l'entreprise. Le trésorier s'occupe habituellement de la gestion des risques financiers liés par exemple aux opérations de change, aux taux d'intérêt et aux liquidités. Pour agir efficacement sur les risques financiers, les fonctions de la trésorerie et d'exploitation travaillent en étroite collaboration afin de s'assurer que les activités du trésorier sur les marchés financiers soutiennent les objectifs de la compagnie de façon appropriée. Le rôle d'un bon assureur étant de payer les sinistres à temps, le chargé de la trésorerie doit disposer suffisamment de liquidité pour payer les indemnités de façon diligente. Le paiement rapide des commissions encourage les apporteurs et autres intermédiaires à apporter beaucoup plus d'affaires.

3) Le chef comptable et ses assistants

Ceux-ci doivent agir avec promptitude dans le paiement des dossiers de sinistres déjà traités par la direction technique et le service des sinistres. La durée de validation des chèques envoyés par la trésorerie pour paiement des indemnités doit être relativement courte ou instantanée. Aussi ils doivent signaler à temps les chèques et les effets revenus impayés et produire les états de créances et des primes encaissées non reversées pour toute éventualité d'actions de recouvrement. Eviter les erreurs de saisie qui peuvent être préjudiciable à la compagnie (exemple : une imputation d'une dette 5 000 000 FCFA au lieu 500 000 FCFA peut occasionner des décaissements importants et fragiliser la trésorerie de l'entreprise).

Par ailleurs la maîtrise des frais de gestion (ou charges d'exploitation) doit être la préoccupation des comptables. En effet, la mise en place d'une comptabilité analytique donne l'opportunité de contrôler les frais d'établissement et de commission. Ces charges étant directement liées aux contrats souscrits, l'utilisation des clés de répartition permet d'imputer celles-ci à chaque produit vendu. La définition des clés de répartition est basée sur les statistiques de l'entreprise dans la gestion des coûts. Ensuite, on peut utiliser la méthode des coûts variables pour mesurer la rentabilité

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

de tous les produits. Cette méthode consiste à ne prendre en compte dans le coût de chaque produit que des charges variables (à la fois directes et indirectes). Exemple de charges variables directes : commissions. Exemple de charges variables indirectes : les fournitures de bureaux. Les charges fixes ne sont pas réparties par produit ; elles sont traitées globalement pour la détermination du résultat. La méthode du coût variable élimine l'influence des charges fixes sur les coûts unitaires. Exemple de coûts fixes : salaires, amortissement du matériel informatique, impôts et taxes. Ladite méthode fait apparaître des marges sur coût variable par produit. La somme de toutes les marges sur coût variable constitue la marge sur coût variable globale de l'entreprise et la déduction des charges fixes de cette somme donne le résultat.

Pour calculer le résultat, on utilise un tableau d'analyse appelé compte de résultat différentiel. Avant de dresser ce compte, expliquons d'abord les concepts : résultat, marge et marges sur coût variable.

Le résultat est la différence entre le prix de vente d'un produit et le coût de revient de celui-ci.

La marge est la différence entre un prix de vente et un coût partiel. Donc il existe plusieurs marges et chaque marge tire son appellation du coût partiel qui a permis son obtention. On distingue ainsi la marge sur coût d'achat, la marge sur coût de revient, la marge sur coût variable.

La marge sur coût variable constitue la différence entre le prix de vente ou le chiffre d'affaires d'un produit et l'ensemble des charges variables supportées par ledit produit.

Soient : p , le prix de vente unitaire ; n , le nombre de produits vendus ; et v , l'ensemble des charges variables par produit, on aura :

Chiffre d'affaires = $n \cdot p$; charges variables totales = $n \cdot v$ et marge sur coût variable = $(p - v) \cdot n$

Tableau 7 : Compte de résultat différentiel

TABLEAU DU COMPTE DE RESULTAT DIFFERENTIEL								
Eléments	Produit A		Produit B		Produit C		Total	
	Montant	% CA de A	Montant	% CA de B	Montant	% CA de C	Montant	% CA total
Chiffre d'affaires (CA)								
Charges variables totales								
Marge sur coût variable								
Charges fixes								
Résultat Différentiel								

Résultat Différentiel = Marge sur coût variable – Charges fixes

La marge sur coût variable est un indicateur de gestion qui mesure la performance d'un produit. Elle permet de répondre aux questions suivantes :

Quelle est la contribution du produit dans la couverture des charges fixes ? Tel ou tel produit est-elle rentable ? L'entreprise a-t-elle intérêt à développer ou supprimer tel ou tel produit ?

Comme tous les produits donnent un chiffre d'affaires voire une marge sur coût, l'abandon d'un produit déficitaire aura des impacts négatifs sur le résultat global si cette suppression n'engendre pas une diminution des charges fixes. Le chiffre d'affaires ou la marge sur coût variable dégagée par chaque produit abandonné constitue un manque à gagner pour l'entreprise. Pour cela, avant de délaisser un produit, il faut s'assurer que cette suppression ne va baisser le résultat global. Tant que le prix de vente reste supérieur au coût variable, la marge sur coût variable réalisée participe à l'augmentation du résultat global si les charges de structure restent fixes.

En conclusion, la méthode du coût variable est un outil efficace de gestion à court terme. Elle permet de jouer sur le prix de vente (tarif) pour accroître le chiffre d'affaire et de s'assurer de l'augmentation des bénéfices.

Voici comment chaque acteur peut jouer son rôle pour faire avancer la compagnie.

Section 2 : Les difficultés liées au système comptable et leurs impacts sur les prestations

Le travail au service de la comptabilité n'est pas aussi facile que cela. Les acteurs de ce service sont constamment confrontés à des difficultés pratiques telles que :

- la mauvaise fermeture de la fenêtre du logiciel milliard conduit directement au problème de 40 utilisateurs (déjà expliqué précédemment) et empêche l'exécution rapide des tâches ;
- toute erreur d'imputation qui est déjà validé par l'assistant comptable nécessite forcément l'intervention du chef comptable pour des corrections. Cela ralentit aussi l'évolution du travail de cet assistant ;
- dans l'analyse des comptes pour des corrections éventuelles, on remarque des problèmes de conformité des libellés des écritures entre celles passées par le trésorier et celles passées par l'assistant. Cela bloque énormément le travail d'analyse des comptes pour vérification des soldes avant l'arrivée des auditeurs ;
- l'affectation des charges sur divers comptes mélangés pose des problèmes de vérification des soldes des comptes ;

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

- les chèques non validés à la trésorerie échappent au chef comptable et reviennent impayés entraînant des pénalités bancaires ;
- les versements effectués par un agent sont parfois imputés sur le compte d'un autre agent et produit comme conséquence les soldes erronés des agents impliqués ;
- les dépenses mineures effectuées directement à la caisse ne sont pas engagées à la comptabilité, et perturbent l'analyse des comptes.

Ainsi se résument les quelques difficultés constatées à la comptabilité.

Pour le bon déroulement des activités, nous ne manquerons pas de faire des suggestions et recommandations.

CHAPITRE III : LES CONSTATS, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans cette partie nous allons mentionnés les constats que nous avons faits et faire des suggestions et recommandations.

Section 1 : Nos constats :

Nous avons constaté que SAHAM jouit d'une certaine crédibilité sur le marché togolais ce qui lui confère d'ailleurs sa première place en termes de chiffre d'affaires.

Aussi le logiciel de traitement informatique « milliard » mis en place par SAHAM, permet un travail en réseau, une fluidité des informations, un contrôle et suivi des activités réalisées dans le réseau. Cependant il y a des difficultés d'ordre pratique qui minent son évolution :

- le problème récurrent rencontré dans l'usage du logiciel de traitement informatique tant à la production qu'à la comptabilité ;

En effet, « milliard », logiciel de traitement informatique de SAHAM est souvent difficile d'accès à cause du blocage du système, blocage appelé dans le langage technique de la compagnie « 40 utilisateurs » ; il retarde le traitement des informations et empêche la livraison rapide des prestations comme : la production de contrats aux clients dans les bureaux directs et l'imputation comptable des bordereaux de versements de primes pour une remise des attestations d'assurance aux agences et espaces.

- le manque d'un service de permanence pendant les heures de pause pour accueillir les clients qui viennent aux guichets pendant ces heures ; ce qui peut entraîner le départ de ces derniers vers les concurrents surtout les clients qui ne sont libres que pendant les heures de pause ;

- le problème d'archivage des dossiers (de classement de dossiers). Il manque sérieusement pour l'instant un bon plan pour le rangement de dossier au niveau de beaucoup de services. Ce problème est aggravé par le déménagement de SAHAM dans ses nouveaux bureaux. Pendant la période de notre stage, pour chercher certains dossiers classés dont on a besoin pour une prestation immédiate, il faut passer des minutes voir des heures et mêmes des jours car les dossiers ne sont pas encore dans leur état d'avant le déménagement ;

- manque d'un service « accueil et renseignement » pour recevoir des personnes qui arrivent pour la première fois dans les bureaux de SAHAM pour se renseigner. Aussi certains anciens partenaires qui ne connaissent pas encore la nouvelle disposition des services et bureaux se perdent souvent et font

des allers et retours dans les couloirs. Il en va de même pour les intermédiaires comme apporteurs d'affaires et courtiers, les assurés sinistrés et les victimes bénéficiaires des indemnités et certains prestataires de SAHAM qui se trompent et dépassent le bureau de la trésorerie pour arriver directement au bureau de la comptabilité à la recherche des chèques émis en leur faveur ;

- manque d'un système de suivi rigoureux des agences dans leurs versements de primes encaissées dans leurs bureaux, ce qui fait que certaines d'entre elles gardent beaucoup de primes encaissées avec elles. Conséquence : en cas de sinistre, l'assureur n'ayant pas encaissé les primes ne peut pas payer les indemnités et cela va discréditer la compagnie aux yeux du public. L'autre tournant du problème est que les chèques émis par les souscripteurs et qui sont revenus impayés ne sont pas vite régularisés par leur émetteurs et cela peut provoquer un manque des provisions sur les comptes bancaires de SAHAM.

Section 2 : Nos suggestions et recommandations

Face à ces problèmes, nous faisons des suggestions et recommandations suivantes :

SAHAM doit :

- mettre en place un système comptable de suivi des agences qui permettra au jour le jour de suivre les encaissements de primes et les versements afin de connaître à tout moment les soldes dus par chaque agence ;
- perfectionner le logiciel « milliard » pour éviter au moins le problème de « 40 utilisateurs » ; c'est-à-dire éviter le blocage régulier du système de saisie dans ce logiciel car ce blocage est dû parfois à la mauvaise manipulation des processus de fermeture du logiciel ;
- constituer des équipes de personnel pour assurer la permanence pendant les heures de pause pour maintenir la continuité des prestations pendant ces heures creuses ;
- mettre en place un bureau d'accueil et de renseignement pour accueillir et mettre à l'aise les clients et autres visiteurs qui désirent un service ou une information auprès de la société ;
- numériser l'archivage des dossiers pour un accès rapide à ceux-ci en cas de besoin.

Il s'agit là de quelques approches de solutions proposées pour remédier aux difficultés courantes décelées. La liste des difficultés et approches de solutions n'est pas exhaustive.

CONCLUSION

Le stage nous a permis de voir comment les activités se déroulent dans les compagnies d'assurance, de faire jouer nos connaissances théoriques et d'avoir une idée sur la vie professionnelle.

Dans le thème de rapport développé, nous avons eu à parler de l'origine de la comptabilité des assurances, des rôles de la comptabilité et de son organisation générale et en particulier celle de SAHAM ASSURANCE TOGO. Aussi la comparaison entre le plan comptable général et celui des assurances a fait mention des provisions techniques, de la part des réassureurs dans les provisions techniques, des primes émises nettes d'annulations et des prestations et frais payés. En dehors de la comparaison entre les deux systèmes, une étude des branches de la comptabilité a eu lieu. Cette étude a permis de comprendre comment ces branches sont utilisées pour analyser les prévisions établies en vue de tirer une conclusion sur le niveau de réalisation des objectifs définis et budgets préétablis. Tout ceci pour éclairer les décideurs dans leur prise de décisions.

Dans la poursuite des performances, les compagnies vont grandir et atteindre une taille maximale leur permettant de lutter contre la concurrence et d'avoir des tarifs raisonnables. La comptabilité analytique peut jouer dans l'étude et l'élaboration des tarifs.

Nous avons parlé aussi de la capacité des comptables à gérer efficacement une compagnie d'assurance dont toute l'activité est assise sur le risque. Les comptables doivent avoir le goût du risque et profiter des opportunités offertes par les marchés des capitaux. Les placements et investissements intelligents procurent des rendements élevés et favorables à l'augmentation des bénéfices des entreprises assurant ainsi leur développement.

L'état des lieux du secteur des assurances au Togo était au menu. Le manque de culture assurantielle accompagné de la concurrence et des mauvais tarifs appliqués sur le marché sont des éléments qui ont marqué la pratique des assurances au Togo.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGE

La Comptabilité des entreprises d'assurances, Guy SIMONET 5ème Edition, Argus, Paris, mai 1998

II. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

1. Code des assurances des Etats membres de la CIMA, Edition 2019

III. RAPPORT DE STAGE

Innovation du réseau de commercialisation de l'Individuelle Accidents et sa rentabilisation dans une compagnie d'assurance : cas du marché Togolais, GANYO Edoh

Organisation comptable des Compagnies d'assurance : Cas de la Générale des Assurances, Sewanou Céphas NEGUI

IV. AUTRES

1. Rapport annuel de la CIMA exercice 2018
2. Rapport annuel de la CIMA exercice 2016
4. Rapport annuel du marché togolais des assurances exercice 2018 publié par CAT
5. Cours du Dr Guy L. DJONGOUE, Consultant au Centre National Comptes Publics (CNCP)
6. Cours de M. KONDE, Diplômé d'Etudes Supérieures d'Assurances de l'IIA de Yaoundé
7. Cours du Dr Michel AFANA BINDOUGA, Formateur à l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) des Etats membres de l'OHADA à Porto Novo (Bénin)
8. Cours de Djagana OUATTARA, Commissaire Contrôleur en Chef à la CIMA, Master Actuariat-Finance, ISFA-Lyon
9. Cours de M. Lymdah-Ouro AYEVA, Diplômé d'Etudes Supérieures d'Assurances de l'IIA de Yaoundé
10. www.google.com

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de
SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

ORGANIGRAMME SAHAM TOGO NON VIE

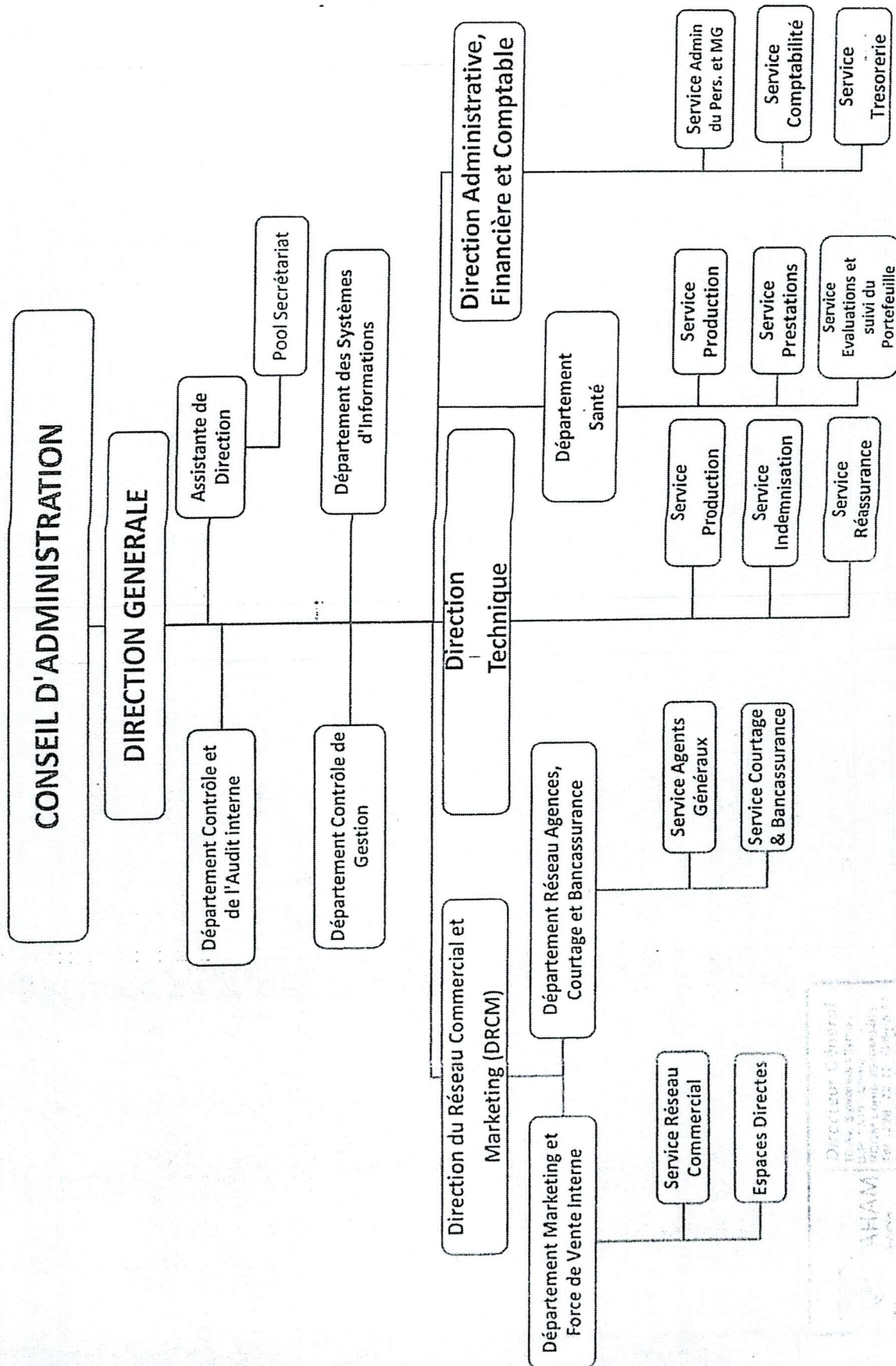


TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
LISTE DES TABLEAUX.....	iv
LISTE DES GRAPHIQUES.....	v
RESUME.....	vi
ABSTRACT.....	vii
SOMMAIRE.....	viii
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : LE MARCHE TOGOLAIS DES ASSURANCES ET LA COMPAGNIE	
SAHAM ASSURANCE TOGO	7
CHAPITRE I : LE MARCHE TOGOLAIS DES ASSURANCES.....	9
Section 1 : LA structure du marché	9
Section 2 : Analyse des chiffres du marché.....	10
CHAPITRE II : LA COMPAGNIE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	16
Section 1 : L'historique de le Compagnie SAHAM ASSURANCE TOGO.....	16
A – SAHAM ASSURANCE TOGO (Branche Dommages).....	16
B – ACQUISITION DU GROUPE SAHAM PAR LES GROUPES SANLAM ET SANTAM.....	19
Section 2 : Les produits commercialisés par SAHAM ASSURANCE TOGO.....	21
I – Les produits de l'Assurance Automobile.....	21
1- Assurance Automobile	21
2– Assistance Automobile.....	21
II – Les produits de l'assurance des Risques Divers.....	21

Une gestion comptable efficace, outil de performance d'une compagnie d'assurance : cas de
SAHAM Assurance Togo.

Koffi Ahoéléte GAMAIZO-Rapport de stage, Cycle MST-A IIA-Yaoundé 2018-2020

	57
1- Assurance Multirisque Professionnelle :.....	21
2 - L'Assurance Multirisque Immeubles.....	22
3 – Assurance Maladie	22
4 - Assurance Individuelle Accidents.....	23
5 – Assurance Transport ou assurance sur faculté :.....	23
6 – L'Assurance Tous Risques Chantiers.....	23
7 – Assurance Responsabilité Civile Chef d'Entreprise	23
8 – Assurance Assistance Voyage	24
9 – Evacuation Sanitaire (EVASAN).....	24
CHAPITRE III : LA DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DU STAGE.....	25
Section 1 : La structure organisationnelle de SAHAM ASSURANCE TOGO	25
I- LA DIRECTION GENERALE.....	25
II- LA DIRECTION TECHNIQUE.....	25
III- LA DIRECTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMPTABLE.....	26
IV- LA DIRECTION DU RESEAU COMMERCIAL ET MARKETING (DRCM).....	26
V- LE DEPARTEMENT SANTE	27
Section 2 : Le Déroulement du stage	27
DEUXIEME PARTIE : UNE GESTION COMPTABLE EFFICACE, OUTIL DE PERFORMANCE	
D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE : CAS DE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	29
CHAPITRE I : L'ORGANISATION COMPTABLE DE SAHAM ASSURANCE TOGO.....	31
Section 1 : L'origine de la comptabilité des assurances, son rôle, ses tâches et son fondement réglementaire dans la zone CIMA.....	31
1-L'originalité de la comptabilité des sociétés d'assurance et de capitalisation.....	32
2-Rôles de la comptabilité dans une entreprise	33

	58
3- Les tâches comptables	34
a) Travaux quotidiens	34
b) Les tâches mensuelles.....	34
c) Les tâches trimestrielles.....	35
d) Les tâches annuelles	35
4-Le fondement réglementaire.....	36
a) Principes généraux	36
b) Les livres, documents et registres comptables obligatoires	36
c) Technique comptable	37
d) Principes particuliers	40
5-Faits générateurs des écritures comptables	42
6-Comptabilité : tenue.....	42
Section 2 : Organisation comptable de SAHAM ASSURANCE TOGO.....	43
a) Répartition des tâches	43
b) Les outils informatiques de SAHAM ASSURANCE TOGO.....	45
c) Système et méthode comptables	46
CHAPITRE II : APPORT DES COMPTABLES, DE LA TRESORERIE ET DU DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	49
Section1 : Le rôle de chaque acteur du service comptable dans la performance de la compagnie	49
1-Le Directeur Administratif et Financier (DAF).....	49
2- Le Trésorier.....	50
3-Le chef comptable et ses assistants.....	50
Section 2 : Les difficultés liées au système comptable et leurs impacts sur les prestations	52

	59
CHAPITRE III : LES CONSTATS, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS.....	54
Section 1 : Nos constats	54
Section 2 : Nos suggestions et recommandations.....	55
CONCLUSION	56
BIBLIOGRAPHIE.....	57
ANNEXE.....	58
TABLE DES MATIERES.....	59